

makheia 

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
2015



MARKETING

CONTENU

DATA CONTENT[®]

DIGITAL

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2015

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2016 conformément à l'article 212-13 de son règlement général, numéro de dépôt D16- 0412. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 et du paragraphe 36 de la norme IAS 1, présentation des états financiers, qui précise que doivent être présentées au minimum des informations comparatives au titre de l'exercice précédent, MAKHEIA Group a établi les documents de référence suivants :

- sur les comptes consolidés au 31/12/2012, sous la référence D. 13-0459, le 29 avril 2013
- sur les comptes consolidés au 31/12/2013, sous la référence D. 14-0465, le 30 avril 2014
- sur les comptes consolidés au 31/12/2014, sous la référence D. 15-0412, le 27 avril 2015.



Groupe de communication indépendant, coté sur Alternext, Makheia se revendique comme le premier groupe de communication « post-publicitaire ». Makheia a été élu, fin 2015, Meilleur Groupe de Communication Indépendant.

Son modèle inédit, singulier, fait le lien entre stratégies de communication et écosystèmes digitaux, entre innovation digitale et production de contenus à valeur ajoutée, entre plateformes sociales et stratégies relationnelles multicanales.

Le Groupe est organisé autour de trois pôles stratégiques : les stratégies et le développement d'écosystèmes digitaux (avec les agences Big Youth et Megalo), le brand content et les stratégies éditoriales (avec l'agence Sequoia), l'activation business et relationnelle (avec l'agence Affinity) et intervient sur 4 secteurs d'expertises privilégiés : l'automobile, le luxe, la banque assurance et l'industrie.

Sa méthode d'analyse spécifique, la Makheia Value Transformer, permet de relier la marque et ses multiples prises de paroles aux publics dans toute leur segmentation via des stratégies de contenus multicanal, des médias sociaux au mobile en passant par le consumer magazine. Notre credo est de faire rimer efficacement prise de parole et digitalisation dans un objectif ROIste mesurable.

Notre positionnement va de l'idée à sa mise en œuvre technique sur tous ses supports. Notre organisation, saluée par de nombreux baromètres de satisfaction, permet de faire rimer créativité, efficacité et compréhension stratégique. Makheia accompagne ainsi les entreprises dans leurs mutations autant technologiques, économiques que symboliques.

Makheia est certifié ISO 9001 et bénéficie de la qualification Entreprise innovante de BPI France renouvelée en mars 2016.

CHIFFRES CLÉS 2015

Chiffre d'affaires consolidé : 21,9 M€

Marge brute globale : 18,2 M€

Résultat opérationnel : 479 k€

Résultat net après impôts : 410 k€

Effectif moyen ETP : 183 collaborateurs

ISIN FRO000072993 - ALMAK - REUTERS : ALMAK.PA - BLOOMBERG : ALMAK : FP
125, rue de Saussure - 75017 Paris

Sommaire

1. Personnes responsables	4
2. Contrôleurs légaux des comptes.....	4
3. Informations financières sélectionnées	5
4. Facteurs de risques.....	6
4.1. Risques liés à l'activité.....	6
4.2. Risques financiers	8
4.3. Couverture des risques et politique d'assurance	9
5. Informations concernant l'émetteur	10
5.1. Histoire et évolution de la Société.....	10
5.2. Faits marquants 2015.....	10
5.3. Investissements et immobilisations.....	11
6. Aperçu des activités.....	11
6.1. Les métiers de MAKHEIA Group	11
6.2. L'Offre Data Content.....	12
6.3. Positionnement de MAKHEIA.....	12
6.4. Perspectives 2016 et stratégie du Groupe	14
6.5. Les priorités 2016	15
6.6. Événements exceptionnels.....	15
6.7. Degré de dépendance.....	15
7. Organigramme	16
7.1. Organigramme du Groupe au 31/12/2015.....	16
7.2. Filiales & participations	16
8. Responsabilité Sociétale du Groupe	17
8.1. Environnement et Éthique	17
8.2. Environnement et Consommation.....	17
8.3. Engagement sociétal	18
9. Examen de la situation financière et du résultat	18
9.1. Situation financière 2013, 2014 & 2015 et contribution des filiales	18
9.2. Évolution des Résultats	19
10. Trésorerie et capitaux	19
10.1. Informations sur les Capitaux Propres.....	19
10.2. Informations sur les flux de trésorerie	20
10.3. Conditions d'emprunt et structure des financements	20
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux.....	20
10.5. Sources de financement postérieures à la clôture	20
11. Recherche et développement, brevets, licences	20
12. Informations sur les tendances	21
12.1. 2015 : année de consolidation	21
12.2. Événements survenus depuis la clôture de l'exercice 2015	21
13. Estimations du bénéfice et prévisions	21
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance	21
14.1. Organes de direction	21
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance.....	24
15. Rémunérations et avantages	24
15.1. Rémunérations et avantages en nature.....	24
15.2. BSA	25
15.3. Pensions, retraites et autres avantages	26
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction.....	26
16.1. Date d'expiration des mandats des Administrateurs.....	26
16.2. Contrats entre les membres des organes de direction et la Société	27
16.3. Gouvernance	27
16.4. Procédures de contrôle interne	28
16.5. Rapports des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne et les conventions réglementées	28
17. Social	29
17.1. Structure des effectifs.....	29
17.2. Participations et stock-options.....	31

18. Principaux actionnaires.....	31
18.1. Structure de l'actionnariat identité des titulaires de participations significatives.....	31
18.2. Droits de vote.....	32
18.3. Contrôle de l'émetteur (directement ou indirectement).....	32
18.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle.....	32
19. Opérations avec des apparentés.....	33
20. Patrimoine, situation financière et résultats.....	34
20.1. Informations financières historiques.....	34
20.2. États financiers consolidés, 2013, 2014 & 2015.....	34
20.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les Comptes consolidés 2013 & 2014.....	34
20.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2015.....	35
20.5. États financiers consolidés 2015.....	36
20.6. Politique de distribution de dividendes.....	36
20.7. Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	36
20.8. Evolution de la situation financière.....	36
21. Informations complémentaires.....	37
21.1. Capital social.....	37
21.2. Actes constitutifs et statuts.....	40
21.3. Comptes sociaux 2015.....	45
21.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2015.....	46
22. Contrats importants.....	47
23. Déclaration d'experts et déclaration d'intérêts.....	47
24. Documents accessibles au public.....	47
25. Informations sur les participations.....	47
26. Informations relatives au rapport de gestion de la Société et tableau de passage entre le rapport de gestion et le Document de référence de MAKHEIA Group.....	48
27. Table de concordance avec les rubriques de l'annexe I du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne.....	50
ANNEXE 1	
1. Comptes consolidés au 31 décembre 2015.....	53
1.1. Bilan Actif.....	53
1.2. Bilan Passif.....	53
1.3. Compte de résultat.....	54
1.4. Flux de trésorerie.....	54
1.5. Capitaux propres.....	55
1.6. Présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour leur montant global.....	55
2. Notes annexes aux états financiers consolidés.....	56
2.1. Informations générales.....	56
2.2. Principales méthodes comptables.....	56
2.3. Informations relatives au périmètre de consolidation.....	61
2.4. Notes sur le bilan et le compte de résultat.....	61
2.5. Autres informations.....	65
ANNEXE 2	
1. Comptes sociaux.....	68
1.1. Bilan.....	68
1.2. Compte de résultat.....	70
2. Annexes aux comptes sociaux.....	71
2.1. Préambule.....	71
2.2. Règles et méthodes comptables.....	71
2.3. Autres éléments significatifs de l'exercice.....	72
2.4. Notes sur le bilan actif.....	72
2.5. Notes sur le bilan passif.....	74
2.6. Notes sur le compte de résultat.....	75
2.7. Autres informations.....	76
2.8. Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice.....	78
2.9. Tableau des filiales et participations.....	78
2.10. Résultats des 5 derniers exercices.....	79
RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES.....	79
ANNEXE 3	
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, exercice clos le 31 décembre 2015.....	80

1. Personnes responsables

Responsable du Document de référence

Édouard Rencker, Président-Directeur Général

Isabelle Moneyron, Secrétaire Général

Attestation du responsable du Document de référence

Après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, nous attestons :

- que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ;
- que les comptes sont, à notre connaissance, établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ;
- que leur présentation, ci-incluse, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe consolidé ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels celui-ci est confronté.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux ci-inclus.

Édouard Rencker, Président-Directeur Général



Le 27 avril 2016

2. Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

2013, 2014 et 2015

CONSTANTIN Associés, 185, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine, représenté par Monsieur Dominique LAURENT, renouvelé lors de l'Assemblée du 28 juin 2013 ayant approuvé les comptes, pour un mandat de 6 exercices expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Constantin Associés est rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

ANG SAS, 32, rue de la Victoire – 75009 Paris, représenté par Monsieur Christophe NOS, renouvelé lors de l'Assemblée du 28 juin 2013 ayant approuvé les comptes, pour un mandat de 6 exercices expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. ANG est rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Commissaires aux comptes suppléants

2013, 2014 et 2015

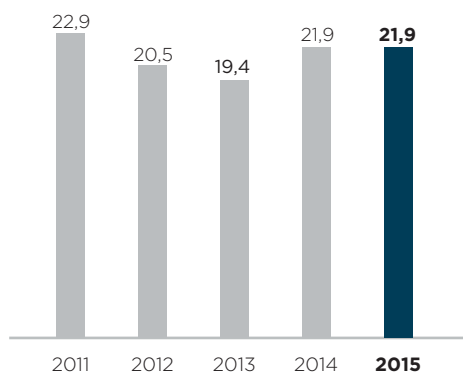
Le Cabinet BEAS, 7-9, Villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine, renouvelé lors de l'Assemblée du 28 juin 2013 ayant approuvé les comptes, pour un mandat de 6 exercices expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La Société COMPTABILITÉ ASSISTANCE CONSEIL, 98, rue Gabriel Péri – 93200 Saint-Denis, renouvelé lors de l'Assemblée du 28 juin 2013 ayant approuvé les comptes, pour un mandat de 6 exercices expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

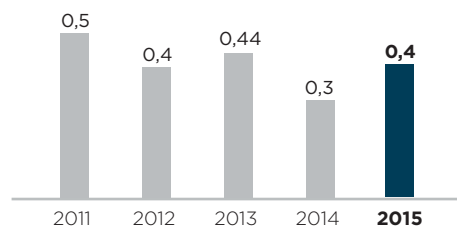
3. Informations financières sélectionnées

Ces informations sont tirées des comptes consolidés en annexe : bilan et compte de résultat

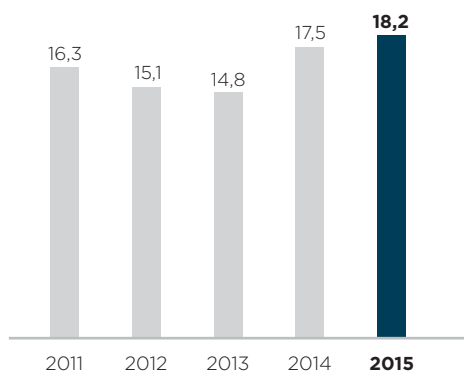
CHIFFRE D'AFFAIRES (M€)



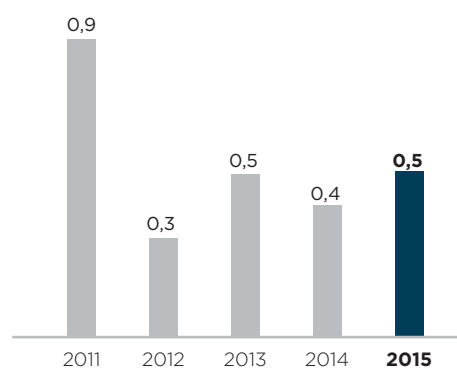
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (M€)



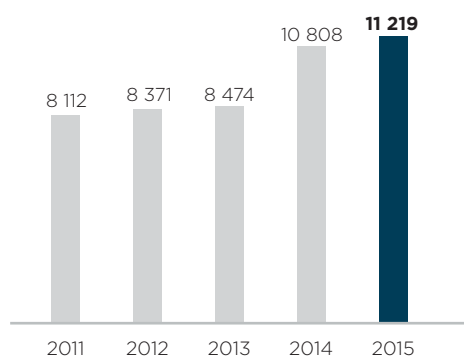
MARGE BRUTE (M€)



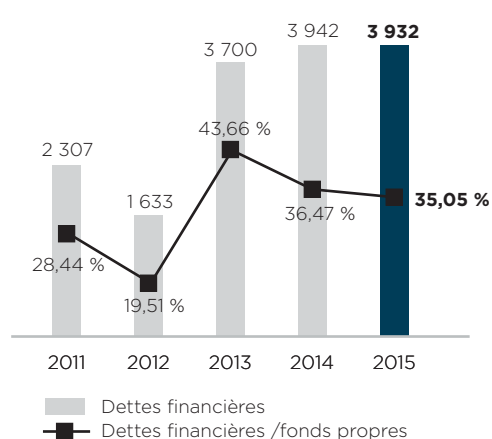
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (M€)



FONDS PROPRES (k€)



DETTES FINANCIÈRES (k€)



4. Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. Elle considère que les risques présentés ci-après sont communs aux agences de communication et qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux liés à l'utilisation des nouvelles technologies.

4.1. Risques liés à l'activité

Le secteur de la Communication reste un secteur d'activité très sensible aux fluctuations économiques qui conduisent les clients de MAKHEIA Group, groupes français du CAC 40, à réduire leur budget de communication dans les périodes d'incertitude économique : taux de chômage à 10 % en 2015, faillite des régimes sociaux, cours du pétrole à un niveau historiquement bas, ou politique : attentats terroristes en 2015.

Depuis plusieurs années, et à nouveau en 2015, le marché de la communication est en retrait de 1,6 % selon l'ensemble des observateurs. En 2015, les médias français ont vu leurs recettes publicitaires reculer de 1,1 % pour atteindre 12,8 milliards d'euros. En recettes nettes, seuls progressent la télévision (+ 0,6 % à 3,2 milliards d'euros) et internet (+ 5,9 % à près de 2,6 milliards d'euros), avec notamment une explosion du mobile (+ 28 %).

L'activité du secteur de la communication au cours des premiers mois 2016 conduit l'IREP à envisager un retour à la stabilité sur le périmètre total et qui pourrait progresser de 1 % sur le périmètre des « Médias historiques + internet ». Les agences ayant orienté leurs investissements sur le Digital à l'image du groupe MAKHEIA peuvent prendre de nouvelles parts de marché.

Risques clients

Pour MAKHEIA, il n'y a pas de dépendance économique vis-à-vis de ses clients, le principal client réalisant 6,9 % du chiffre d'affaires consolidé, les dix premiers clients représentant 37,7 % des revenus. Voir « Poids des principaux clients dans le chiffre d'affaires 2015 », chapitre 6.3.

De même, la diversité des secteurs d'activité avec lesquels le Groupe entretient des relations commerciales préserve MAKHEIA Group de tout effet cyclique. L'automobile, historiquement le principal secteur d'activité du Groupe, représente 14,6 % du chiffre d'affaires en 2015 contre 17,5 % en 2014 (voir chapitre 6.3.).

Par contre, la concurrence accrue des agences de communication et la diversité de l'offre conduisent les clients, y compris historiques à choisir plusieurs agences qu'ils remettent en compétition en moyenne tous les 3 ans. Ainsi, MAKHEIA Group s'attache à mesurer la satisfaction de ses clients chaque année par le biais de différentes études et notamment le Baromètre des métiers de la Communication réalisé par Limelight, qui, lors du dernier sondage réalisé fin 2014, établissait un taux de satisfaction clients de 89 %. Ce baromètre signale les forces et les faiblesses des principales entités du groupe, les expertises reconnues par les clients, ce qui fournit à MAKHEIA une base solide pour orienter sa stratégie commerciale.

D'un point de vue Trésorerie, la nature et la diversité de la clientèle de MAKHEIA Group, composée essentiellement de grands comptes, limitent le risque d'impayés (moins de 1 % du chiffre d'affaires) d'autant que les prestations sont assurées sur devis acceptés, avec facturation d'acomptes, ou facturation à l'avancement. Bien que le risque de défaillance ait reculé en 2015 sur la typologie de clientèle que sont les grandes entreprises, MAKHEIA Group apporte la plus grande vigilance à toute nouvelle entrée en relation.

Si le risque d'impayés est faible, le risque des délais de paiement est quant à lui bien réel ainsi que le soulignait l'Observatoire des délais de paiement 2015, qui constatait que certaines grandes entreprises intégraient le retard de règlement dans leur fonctionnement comptable au détriment de la trésorerie des fournisseurs de taille moyenne. Ce constat a conduit MAKHEIA à renforcer son service de crédit manager pour répondre à cette tendance peu vertueuse.

Risques opérationnels

Dans l'exercice de son activité, les services fournis aux clients par les entités du Groupe doivent respecter les réglementations régissant le secteur de la Communication et notamment le droit de propriété intellectuelle, le droit d'utilisation des données personnelles. Afin de limiter ce risque, le groupe a recours à la validation des prestations par des services juridiques appropriés avant toute diffusion.

Par ailleurs, MAKHEIA Group est exposé à des risques opérationnels liés à l'exécution des prestations sur lesquelles il s'est engagé en termes de qualité, de délais, de respect des budgets et pour lequel il dépend de la qualité des sous-traitants (voir Risques spécifiques ci-après).

La sanction en cas de défaillance d'exécution peut se traduire par le non-renouvellement du contrat, par une rupture brutale ou une baisse de commandes, par le non-paiement partiel des prestations, voire par l'engagement d'une procédure. Il est exceptionnellement prévu le versement de pénalités contractuelles.

Même si l'exécution de chaque contrat fait l'objet de procédures de prévention et de contrôle rigoureux de la part de MAKHEIA Group et de ses filiales, il n'est pas possible d'exclure totalement les risques de contestation, de retard de règlement, et de non-renouvellement de contrat. Pour se prémunir le plus efficacement possible, MAKHEIA Group met en œuvre des méthodologies de conduite de projets et des procédures de validation de la qualité des prestations fournies, à tout stade du process de réalisation, aussi bien en interne que chez les sous-traitants.

Pour garantir la qualité attendue par les clients, le Groupe a élargi en 2011, à l'ensemble de ses activités, les process ISO que sa filiale SEQUOIA a pour sa part mis en place dès 2000 – organisation auditée par le Bureau VERITAS, selon les exigences de la norme ISO 9000-2008, et renouvelée par un audit annuel, le dernier en avril 2015.

Risques liés à la sous-traitance

MAKHEIA Group a contracté avec des sociétés spécialisées pour les activités qu'il ne souhaite pas intégrer par choix métier ou par insuffisance de demande, soit sous forme de partenariat ou de sous-traitance, soit sous forme d'intérim, de free-lance ou de CDD. Les conditions de réalisation sont donc préétablies, il est notamment demandé à ces personnels ou sociétés extérieures de prendre des engagements de confidentialité et de conformité aux dispositions de l'article D. 8222-5 du Code du travail.

En 2015, le Groupe a fait appel à 471 jours de CDD pour ses besoins temporaires contre 530 jours en 2014.

Risques liés à la concurrence

MAKHEIA Group est aujourd'hui, grâce à sa culture de l'innovation et de contenus, « le meilleur groupe de communication indépendant de l'année 2015 ». Fortement impliqué dans le développement des nouvelles technologies d'information et l'anticipation de leur impact dans les relations « Annonceurs/Clients », son haut niveau de conseil stratégique lui permet de maintenir son portefeuille clients.

Le digital a bouleversé les modes de consommation et imposé de nouvelles règles au marketing et à la communication, offrant de nouveaux moyens d'expression. Il occupe une place prépondérante dans les stratégies de communication mises en place par les marques. Avec ses acquisitions de Big Youth et Megalo en 2014, deux agences digitales de premier rang, MAKHEIA Group apporte une réponse efficace aux attentes clients.

MAKHEIA Group intervient majoritairement sur le marché français de la communication où il fait face à des concurrents nombreux et de toutes tailles, mais facilement identifiables, parmi lesquels des agences Corporate, des agences purement Digital, des agences de communication éditoriale, et certaines agences généralistes, dont toutefois aucune ne propose de prestations strictement identiques. Dans la mesure où l'environnement est en perpétuelle mutation, le planning stratégique a intégré dans ses missions la veille systématique non seulement des acteurs de son marché, mais aussi une veille technique et économique pour appréhender les nouvelles attentes clients.

Chaque année, MAKHEIA Group fait partie du classement établi par la revue Stratégies sur la base du chiffre d'affaires des 350 premières agences françaises. Au dernier classement, publié le 26 novembre 2015, MAKHEIA progresse et se place globalement en 76^e position (89^e en 2014), 6^e des groupes indépendants toutes catégories confondues mais premier acteur indépendant « non-publicitaire ».

Risques spécifiques liés à la technologie

MAKHEIA Group fait un usage continu des nouvelles technologies de l'information et de la communication, tant pour ses propres besoins que pour le compte de ses clients, au travers de prestations plurimédias et des Big Data.

L'utilisation des différents réseaux qui s'interconnectent ne peut être garantie contre tout risque de panne, d'intrusion ou de destruction de données. Des procédures d'auto-archivage et de sécurisation des données sont généralisées pour pallier tout problème de disparition ou de destruction de données.

Les applications on line développées pour les clients sont hébergées chez des tiers qui garantissent au Groupe la sécurité et la maintenance des serveurs d'application en contrepartie de contrats de prestation de services. Le monitoring applicatif est effectué à distance par les équipes techniques de MAKHEIA Group ou en infogérance par un partenaire. Les propres systèmes d'information de la Société sont installés sur des serveurs dédiés (gestion, production, messagerie...), afin de limiter les risques et les impacts de panne, une équipe dédiée assure la maintenance et le contrôle au quotidien.

Des outils de mesure sont systématiquement mis en œuvre pour identifier l'apparition de tout risque précédemment décrit. Des outils de monitoring du service ou des applications de gestion et suivi des bugs sont utilisés pour identifier, tracer et circonvenir les risques apparus.

Risques pays

MAKHEIA Group n'est pratiquement pas exposé au risque pays. En effet, même si sa clientèle est constituée de grands groupes internationaux, le Groupe exerce majoritairement ses activités en France.

Il assure à ses clients un accompagnement international mesuré en étant membre du réseau AMIN, composé d'une vingtaine d'agences indépendantes tant en Europe qu'aux États-Unis.

Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le succès du Groupe est lié pour une large part au talent et à l'implication de ses dirigeants et collaborateurs. Le départ de certains d'entre eux pourrait impacter la performance du Groupe. Pour en limiter les effets, le Groupe favorise la transversalisation des compétences (studio, planning stratégique, contenu, création...).

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des mesures contribuant à la fidélisation des hommes clés.

Risques liés à la croissance externe

MAKHEIA Group a pour objectif de développer son activité par croissance externe ciblée. Cette stratégie génère naturellement des risques liés d'une part à la maîtrise de cette croissance (intégration du personnel recruté, organisation administrative, commerciale et production) et d'autre part aux conséquences complexes des acquisitions d'entreprise (intégration de métiers différents, de cultures d'entreprises différentes, sécurisation des financements).

Depuis 2011, le Groupe a fait preuve d'un dynamisme certain en matière de croissance externe, particulièrement réussie avec l'intégration des activités digitales Big Youth et Megalo en 2014.

Risques juridiques et évolution de la réglementation

La Société n'est que peu exposée à des risques juridiques particuliers encourus de par son activité. Cependant, comme dans toute activité commerciale, des risques de litiges avec les clients, les fournisseurs et le personnel existent.

Conformément aux principes de prudence, les charges susceptibles de résulter de ces procédures font l'objet de provisions dans la mesure où elles sont considérées comme probables et quantifiables (voir Comptes consolidés 2.2.19. en Annexe 1).

Les contentieux actuellement en cours sont d'anciens litiges prud'homaux – au nombre de 5 au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, le Groupe s'attache les services de conseillers externes, experts en matière sociale, fiscale et juridique pour assurer la veille technique indispensable au bon déroulement de l'activité.

Risques sur la fiabilité des informations et processus comptables

La direction financière du Groupe est assurée sous l'autorité de la Direction Générale du Groupe. La partie opérationnelle est gérée par une équipe interne centralisée dans la Holding MAKHEIA Group pour l'ensemble de ses filiales.

Certaines missions, comme la consolidation, sont sous-traitées à des prestataires spécialisés.

Risques liés à la fraude et à la concurrence déloyale

MAKHEIA Group a mis en place des systèmes de protection de ses locaux et de ses outils informatiques et techniques visant à protéger son système d'information et les données qui lui sont confiées et à en assurer la confidentialité. Sans annuler les risques de fraudes, malversations ou malveillance, ces dispositions donnent une assurance raisonnable que ces risques sont maîtrisés. Cette préoccupation rejoint les efforts liés aux risques technologiques (voir supra – même article).

Risques industriels et liés à l'environnement

L'activité du Groupe est qualifiée de tertiaire et repose sur des prestations de services qui ne nécessitent aucun équipement industriel et ne présentent, en conséquence, pas de risques industriels ou technologiques (voir 8.1. Environnement et Éthique).

4.2. Risques financiers

Risques de liquidité

MAKHEIA Group procède régulièrement à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir, le montant des lignes bancaires et emprunts contractés est supérieur aux besoins actuels de financement, qu'il s'agisse du financement des actifs du Groupe, ou de ses besoins de trésorerie court terme.

La dette bancaire du Groupe se situe à 1 094 k€ au 31 décembre 2015 contre 1 207 k€ au 31 décembre 2014 (hors intérêts courus).

Pour financer l'acquisition du fonds de commerce Megalo, fin 2014, MAKHEIA Group a eu recours à un financement bancaire à 5 ans. Pour financer ses investissements informatiques, la Société utilise ses lignes de crédit-bail.

Le détail des dettes financières est présenté dans l'Annexe 1 aux comptes consolidés au 31 décembre 2015 (voir 2.4.3. Emprunts et dettes financières).

Risques liés aux minoritaires

En 2015, il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans les filiales consolidées en intégration globale.

Risques de taux d'intérêt

95 % des emprunts bancaires contractés par MAKHEIA Group sont actuellement à taux fixe. En conséquence, MAKHEIA Group n'est que peu exposé au risque de taux.

Risques de change

La part des facturations du Groupe en dehors de la zone euro est très faible. La sous-traitance hors zone euro reste marginale.

Les filiales non européennes des principaux clients acceptent d'être facturées et de payer en euros, éliminant ainsi le risque de change. Par ailleurs, le groupe MAKHEIA n'a plus de filiale étrangère. En conséquence, le Groupe n'ayant pas à ce jour de risque de change, il n'y a pas de couverture spécifique.

Risques sur titres de capital

MAKHEIA Group gère ses excédents de trésorerie en « bon père de famille » en utilisant des placements de trésorerie à vue, sans chercher des rendements plus élevés que pourrait lui procurer le recours à des instruments financiers plus spéculatifs (actions, OPCVM, dérivés...) mais plus risqués.

Au titre du contrat de liquidité signé avec la société GILBERT DUPONT, le nombre d'actions inscrites au nom de la Société était au 31 décembre 2015, de :

- 54 100 actions, représentant 0,82 % du capital.

Calcul de la volatilité de l'action MAKHEIA :

au 31/03/2015	Volatilité historique
1 mois (décembre 2015)	42,87 %
2 mois (novembre-décembre 2015)	37,99 %
3 mois (4 ^e trimestre 2015)	37,11 %
Depuis le 01/01/2015	35,11 %
Depuis le 01/01/2016	24,04 %

Source : Facset

Risques liés aux tests de dépréciation sur écarts d'acquisition

Les actifs incorporels résultant de l'évaluation des actifs des entités acquises sont enregistrés au bilan à leur coût historique. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Des tests de dépréciation sont pratiqués à chaque clôture en comparant la valeur comptable à la valeur d'utilité calculée sur la méthode des « Discounted Cash Flow » (DCF). Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur d'utilité, MAKHEIA Group enregistre une dépréciation du montant de la différence. Le taux de croissance retenu pour établir les projections est conforme aux prévisions du marché. Le taux d'actualisation est déterminé par un expert indépendant, à partir du coût moyen pondéré du capital du secteur (WACC).

(voir Annexes § 2.2.7 des comptes consolidés 2015)

4.3. Couverture des risques et politique d'assurance

Le Groupe a conclu des assurances à l'échelon de la maison mère pour l'ensemble de ses filiales :

- les contrats habituels « Dommages » ;
- des polices « Responsabilité Civile Professionnelle » et « Risques Informatiques » ;
- et « Responsabilité Civile Exploitation ».

Les montants garantis sont conformes aux pratiques en vigueur dans son domaine d'activité et aux exigences des clients.

5. Informations concernant l'émetteur

5.1. Histoire et évolution de la Société

1980	Création de Grafedit, basée à Lille
1999	Introduction de Médiagérance au Second Marché d'Euronext Paris
2008	Rapprochement des groupes MAKHEIA et IMAGE FORCE
2009	Fusion simplifiée des filiales FRANKLIN PARTNERS, ARTICE et SEQUOIA Cession de 85 % des titres de la SA NETWORKTH, de 100 % des titres de la société MAKHEIA ASIE Liquidation de la société MAKHEIA BELGIUM
2010	Transfert d'Euronext vers Alternext
2011	Fusion des filiales PLACE DU MARCHÉ & MACHINATION Acquisition de la société LA FORME INTERACTIVE Cession de la participation dans le GIE de l'ARBRE Cession de 8,54 % de titres de la SA NETWORKTH
2012	Fusion simplifiée des filiales PLACE DU MARCHÉ et SEQUOIA Acquisition de la société TEYMOUR
2013	Acquisition de la société La DEUXIÈME MAISON
2014	Acquisition de la société BIG YOUTH et reprise par BIG YOUTH du fonds de commerce MEGALO et COMPAGNIE Cession de 6,46 % de titres de la SA NETWORKTH, solde de la participation détenue dans cette ex-filiale

Dénomination sociale

L'Assemblée générale extraordinaire du vendredi 25 janvier 2008 (avis du BALO n° 152 paru le 19 décembre 2007) a décidé la modification de dénomination sociale du Groupe : Groupe MEDIAGÉRANCE est devenu MAKHEIA Group.

Registre du commerce des sociétés et APE

RCS Paris 399 364 751

Code APE 6420Z Administration des entreprises (Holding).

Forme juridique et capital

Article 1 des statuts : la Société « MAKHEIA Group » est une société anonyme de droit français, au capital de 4 885 682,75 €, divisé en 6 584 680 actions, de 0,742 € de nominal.

Durée

Article 5 des statuts : la durée de la Société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, à savoir jusqu'au 1^{er} janvier 2094, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social

MAKHEIA Group - 125, rue de Saussure - 75017 Paris, son principal lieu d'activité.

Tél. +33 (0)1 42 12 20 00 www.makheia.com

Exercice social

Article 19 des statuts : douze mois du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

5.2. Faits marquants 2015

Conformément à la stratégie de mutation de ses activités et au recentrage sur les métiers à forte valeur ajoutée, MAKHEIA Group a mené à bien la forte croissance de ses activités digitales, en intégrant la dimension digitale dans chacune de ses réflexions stratégiques clients.

Organisé aujourd'hui autour de trois pôles stratégiques, MAKHEIA propose un nouveau modèle d'agence de communication dédié à la transformation des entreprises et de leur communication, dans une économie en profonde mutation. Ses expertises intègrent : les stratégies digitales et le développement d'écosystèmes complets intégrant plateformes web, médias sociaux, applications mobiles, modules d'Ecommerce... (avec les agences Big Youth et Megalo), le brand content et les stratégies éditoriales (avec l'agence Sequoia), l'activation business et relationnelle (avec l'agence Affinity).

Avec l'acquisition de BIG YOUTH en janvier 2014 et du fonds de commerce MEGALO en décembre 2014, MAKHEIA réalise en 2015 environ 55 % de son Revenu Brut dans les activités digitales, couvrant l'ensemble des expertises numériques indispensables : depuis la création et la gestion d'écosystèmes digitaux complets, jusqu'à la création de portails de contenus en intégrant les applications mobiles les plus sophistiquées, les médias sociaux et la mesure de la performance des contenus en ligne.

En 2015, La société MAKHEIA Group a décidé de développer une offre innovante déposée sous le nom de « Data Content » autour du big data et des technologies du contenu, qui doit lui permettre de proposer une démarche intégrée à ses clients pour les accompagner dans la mise en œuvre de leur stratégie de marque. MAKHEIA se positionne de façon unique en développant une offre de services couvrant l'intégralité de la chaîne : l'analyse des comportements et intérêts des audiences, le positionnement stratégique de la marque et de ses concurrents, l'analyse de la performance digitale, l'interprétation des données internes et externes et enfin l'exploitation de ces données pour produire du contenu personnalisé, contextuel en temps réel. Cette offre a reçu le support de la BPI qui participe au financement du projet et a permis le renouvellement du label « Entreprise innovante » pour une durée de trois ans.

5.3. Investissements et immobilisations

En dehors des acquisitions d'entreprises, les principaux investissements annuels portent sur :

- les équipements informatiques qui font l'objet d'un renouvellement par tranche selon un plan annuel, auquel s'ajoutent la mise à jour des logiciels et la maintenance ;
- les travaux d'amélioration des espaces de travail et leur maintenance ;
- l'immobilisation des frais de développement sur l'offre « Data Content » pour un montant de 241 k€ en immobilisations incorporelles.

À fin 2015, il n'y a pas d'investissements significatifs en cours ou prévus, autres que des investissements courants, essentiellement informatiques et les développements innovants en cours sur la génération automatisée des contenus.

Le montant net des immobilisations corporelles figurant au Bilan au 31 décembre 2015 s'élève à 238 k€ contre 277 k€ fin 2014 essentiellement constitué d'agencements, de matériel de bureau, et de matériels informatiques.

Le groupe MAKHEIA ne possède pas de propriété immobilière.

6. Aperçu des activités

6.1. Les métiers de MAKHEIA Group

DIGITAL

L'accompagnement conseil et opérationnel de votre entreprise pour lui permettre d'acquérir l'agilité nécessaire à l'ère de la transformation digitale.

- Innovation digitale
- Écosystèmes digitaux
- Applications tactiles
- Performance digitale
- Médias sociaux
- DataContent®



CONTENT

La construction et l'animation des relations avec vos publics non commerciaux comme véritable levier de motricité et de performance pour votre organisation.

- Contenus corporate
- Communication financière
- Communication interne
- Innovation sociétale / RSE
- Brand Content
- Programmation éditoriale

makheia  sequoia

BUSINESS

L'activation de l'ensemble des leviers de performance de votre entreprise et des publics associés pour atteindre vos objectifs business.

- Marketing stratégique
- Communication commerciale
- Animation réseau
- Formation
- Events

makheia  affinity

MAKHEIA Group

Le positionnement et la notoriété du Groupe saluée par plusieurs baromètres métiers dont celui de Limelight qui place, en 2014, MAKHEIA Group en 5^e position des groupes de communication les plus attractifs, et plus récemment la nomination de MAKHEIA au Grand Prix des Agences de l'Année élu « meilleur groupe 2015 de communication indépendant » sont le fruit d'une réflexion en profondeur qui porte sur les changements de mentalité et de société, sur la nécessaire optimisation des dispositifs de communication, et sur la maîtrise des nouvelles technologies rendant cette optimisation possible.

L'analyse originale du Groupe sur l'évolution de la communication conclut que les marques et les entreprises sont soumises à trois bouleversements majeurs : une hyper-segmentation de leurs publics, une démultiplication des courants de communication et des prises de paroles de plus en plus nombreuses. Les marques doivent identifier, organiser et programmer des communications multiples, sur des thématiques de plus en plus complexes vers des publics hétérogènes désormais organisés en communautés de pensée ou d'intérêt. MAKHEIA propose un nouveau modèle d'agence de communication, dédié essentiellement à l'accompagnement des transformations de ses grands clients dans tous les domaines, stratégie et contenus, en s'appuyant sur ses trois expertises majeures :

- La marque et ses signes ;
- Les contenus ;
- Les publics et toutes les interfaces permettant de converser avec la marque.

6.2. L'Offre Data Content

Des tendances fortes viennent modifier le marché de la communication et plus spécifiquement celui du digital. MAKHEIA en priorise trois majeures :

- La nécessité de maîtriser les technologies émergentes (le web 4.0) indissociables de la réflexion sur la stratégie de marque et le déploiement de son écosystème, compte-tenu de l'évolution des usages des consommateurs.
- L'utilisation de la data pour comprendre les publics et construire une stratégie de marque, déterminer les supports de communication et les contenus pertinents.
- L'obligation pour les marques d'engager leurs audiences de façon plus personnalisée, contextuelle et en temps réel grâce aux contenus.

Produire des contenus pertinents et engageants est ainsi devenu pour une marque la clé de la qualité de toute relation. Face à la transformation digitale et à l'avènement des flux de données collectées (CRM, open data, objets connectés...), les marques peuvent désormais s'adresser à chacun de leurs publics avec des contenus individualisés, contextualisés et s'affranchir de la diffusion de messages de masse standardisés.

C'est à partir de cette analyse que MAKHEIA, expert historique en production de contenu, a travaillé en collaboration avec des partenaires techniques, Yseop (Leader des solutions de génération de langage naturel) pour le moteur d'intelligence artificielle et Synomia (Expert dans l'analyse des données sémantiques) pour le traitement de la data, à l'élaboration d'un nouveau modèle, aujourd'hui unique sur le marché, qui intègre l'ensemble des savoir-faire liés à l'exploitation de la donnée (structurée ou non structurée) afin de produire de manière industrielle, en temps réel et de façon contextualisée des contenus pertinents et engageants.

L'idée est de passer de l'ère de l'hyper content - un contenu générique et massif destiné à tout le monde, sans distinction - à celle du single content (ou adaptative content) à savoir un contenu unique s'adressant à chaque individu en particulier.

Tout en intégrant deux notions essentielles dans les prises de paroles des marques : une réactivité en temps réel (fonction des datas), une production 24h/24, et ce, sur l'ensemble des canaux sites, plateformes digitales, Facebook, Twitter, mobiles, etc.

Cette offre, qui représente pour le Groupe un investissement estimé à près d'un million d'euros, a fait l'objet, entre autres, d'une demande de financement auprès de BPI France.

6.3. Positionnement de MAKHEIA

MAKHEIA travaille depuis deux ans à un nouveau modèle d'agence de communication pour anticiper les bouleversements profonds de l'économie ; elle accompagne aujourd'hui ses clients dans leur réflexion, leur business modèles, leur création de valeur, grâce à sa capacité de traitement simplifié, pertinent, différenciant, des flux d'information.

Son modèle inédit, singulier, fait le lien entre les cabinets de conseils en transformation et la communication, entre l'innovation digitale et l'indispensable médiation entre réflexion digitale et stratégie de contenus multicanal.

Son credo : 80 % des économies contemporaines sont désormais immatérielles. De plus, la transformation de notre société impose aux entreprises un nouveau modèle. Les sources de valeur se déplacent vers de nouveaux enjeux : innovation, mobilité, singularité et contenus. Les maîtriser devient décisif pour les entreprises et les marques du XXI^e siècle.

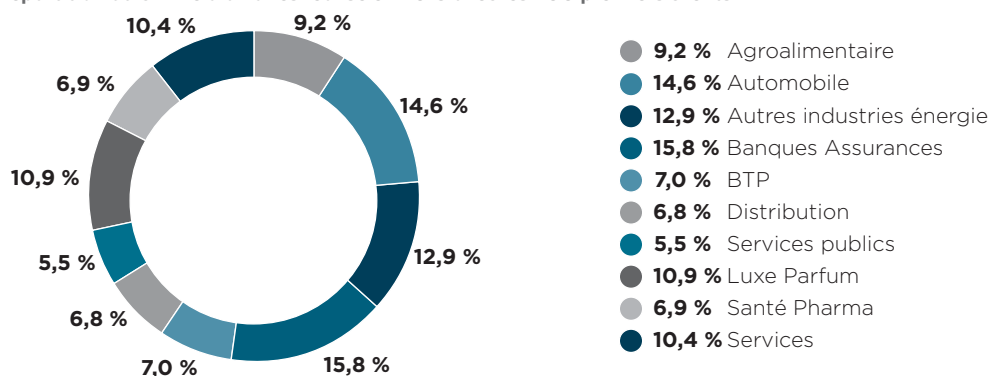
La méthode

- **L'écosystème de la marque** : MAKHEIA a déployé une méthodologie rigoureuse d'étude de l'écosystème d'une marque intégrant l'analyse de son empreinte, sa trace numérique, son parcours sémantique ainsi que les signes qu'elle émet sur l'ensemble de son territoire d'expression (images, logos, ergonomie, pictogrammes...).
- **L'analyse des publics** : MAKHEIA refuse le concept de cibles, supposées impactées par une communication 360°, mais privilégie la notion de « publics » avec lesquels il s'agit désormais de converser « intelligemment ». Notre méthode consiste à analyser l'ensemble des points de contacts potentiels des publics, mobiles, digitaux, physiques... puis à établir une cartographie de leurs besoins de relation en déterminant « l'élasticité » de leur relation à la marque : proximité, bienveillance, dépendance, curiosité, méfiance ou indifférence. Nous optimisons via les contenus les opportunités de conversation entre les publics et les marques.
- **La définition des contenus** : MAKHEIA recherche ensuite la « Méta-idée », à savoir la ligne éditoriale cohérente qui permettra d'irriguer l'ensemble de la stratégie de production de contenus de la marque. La méta-idée alimente ensuite les matrices de contenus et les tableaux de bord de suivi de performance.
- **Un suivi permanent de la performance** : au cœur de la démarche de MAKHEIA, une attention permanente est portée à la performance des dispositifs qu'elle conçoit : ROI, performance digitale, taux de couverture sémantique... Le SEO et les techniques d'étude sémio métriques sont devenus les clés d'une performance digitale. L'analyse sémantique des contenus est devenue indispensable pour piloter une stratégie éditoriale performante et accompagner la visibilité de la marque dans les carrefours d'audience et les moteurs de recherche.

Marque-publics-contenus/Innovation-activation/Technologies-Datas-signes : la matrice MAKHEIA est un modèle unique dans l'univers de la communication et du conseil.

Les Clients

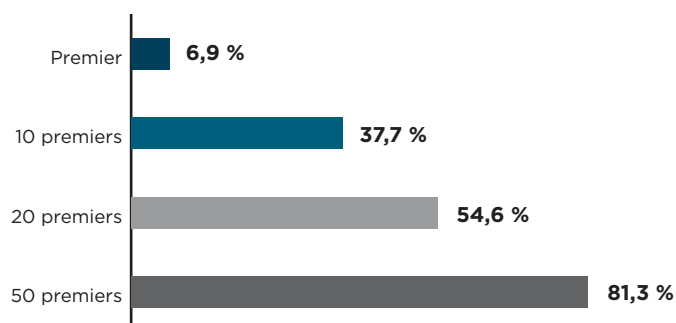
Répartition du chiffre d'affaires réalisé en 2015 avec les 200 premiers clients



Une clientèle axée sur les grands comptes

MAKHEIA Group facture plus de 200 clients dont plus de 50 % des sociétés du CAC 40.

Poids des principaux clients dans le chiffre d'affaires 2015



Accor, Acova, ADP, Air Liquide, ArcelorMittal, Axa, Banques Alimentaires, Biocoop, BNP Paribas, BPCE, Calcia, Carac, Carrefour, Chanel, Clarins, CNES, Crédit Agricole, DuPont de Nemours, EDF, Engie, Ferrari, Fondation du Patrimoine, Forte Pharma, Gecina, Groupe Bouygues, Groupe Eramet, Habitat en Région, Harmonie Mutuelle, Heineken, HSBC, Hayward, Imerys, Intermarché, L'Oréal, Lancel, Lolita Lempicka, Lottomatica, LVMH, Macif, Mercedes-Benz, Michelin, Ministère de la Culture, MMA, Monabanq, NRJ, Piaget, PSA Peugeot Citroën, Renault, Safran, Servair, Société Générale, Spie, Syngenta, Systra, Total, Unicef, Vinci, Vivendi, Volvo, Volkswagen...

Trophées et nominations

MAKHEIA Group et ses clients sont régulièrement primés :

EN 2016

MAKHEIA démarre l'année 2016 avec trois nouveaux trophées :

- Un premier TOP/COM d'argent pour la refonte de l'écosystème digital de Safran.
- Un second TOP/COM d'argent pour le dispositif online de MMA à destination des dirigeants d'entreprise.
- Et enfin, le prix spécial du jury, toujours pour le dispositif online MMA, où les membres du jury ont souhaité saluer la qualité et la pertinence de la présentation et de la soutenance.

EN 2015

MAKHEIA a été élu meilleur groupe de communication indépendant de l'année à l'occasion du 36^e Grand prix des agences de l'année, organisé en partenariat avec Les Échos, Stratégies, Opinionway et CB News, et parrainé par Madame Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication.

Cette distinction, une des plus importantes du secteur de la communication, récompense une très belle année réalisée par le Groupe et vient s'ajouter aux huit prix déjà remportés en 2015 :

- Deux prix Communication & Entreprise pour l'écosystème digital de Safran et la plateforme sociale d'Heineken.
- Deux TOP/COM d'or dont le site et la stratégie d'activation CRM de Beertender.
- Deux TOP/COM d'argent pour le consumer magazine de Biocoop et le site sur l'archéologie de la Grande Guerre.
- Un trophée Cross Media d'argent pour Interbev.
- Sans oublier une nomination au prestigieux prix international Webby Awards pour le site sur l'archéologie de la Grande Guerre où MAKHEIA était la seule agence française représentée.

6.4. Perspectives 2016 et stratégie du Groupe

La tendance du marché de la communication

Compte tenu d'une forte pression fiscale, d'un coût du travail élevé et d'un marché de l'emploi trop rigide, la France ne dispose pas des structures suffisamment modernisées et réactives pour bénéficier en 2016 des effets conjugués bénéfiques de la baisse des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt. Selon certains économistes, la croissance attendue pour 2016 avoisinerait les 0,7 % de croissance annuelle moyenne. Par ailleurs, 2016 devrait bénéficier des retombées commerciales de grands événements médiatiques, parmi lesquels l'Euro de Football qui pourrait doper l'activité des agences françaises.

Évolution de la demande

Les annonceurs, après avoir rationalisé leurs dépenses, attendent prioritairement des agences de communication qu'elles les accompagnent dans la révolution digitale de leur communication, en jouant la complémentarité par leurs différentes expertises, tout en conservant leur qualité créative. L'engagement, la réactivité et la compréhension des enjeux dont font preuve les équipes MAKHEIA tel qu'il résulte de l'enquête 2014 de Limelight, fait plus que jamais écho aux attentes clients.

Une offre totalement revue autour de la transformation digitale et des contenus

80 % des économies contemporaines sont désormais immatérielles. Et la maîtrise du digital est devenue un enjeu majeur pour près de 96 % des entreprises.

Le choix MAKHEIA, c'est :

- Un modèle singulier : premier groupe à faire le lien entre consulting et communication, entre innovation technologique et conversations.
- Une culture journalistique : un ADN journalistique impulsant une puissante capacité d'analyse et de traitement de l'information.

Une nouvelle offre Data Content : autour du big data et des technologies du contenu, qui doit permettre à MAKHEIA de proposer une démarche intégrée à ses clients pour les accompagner dans la mise en œuvre de leur stratégie de marque, en développant une offre de services couvrant l'intégralité de la chaîne : l'analyse des comportements et intérêts des audiences, le positionnement stratégique de la marque et de ses concurrents, l'analyse de la performance digitale, l'interprétation des données internes et externes et enfin l'exploitation de ces données pour générer du contenu en langage naturel (NLG).

6.5. Les priorités 2016

En 2016, MAKHEIA Group doit conforter :

- son organisation autour de trois grands métiers (voir § 6.1 et 6.2) ;
- la poursuite d'une stratégie d'acquisitions « ciblées » sur des métiers de niches, d'hyperspécialités ou des secteurs de clientèles sur lesquels le Groupe est absent ;
- le déploiement de son offre Data Content.

Il a arrêté ses objectifs de progrès prioritaires selon un plan détaillé conformément à la procédure ISO 9001 :

- l'optimisation de la rentabilité grâce à une meilleure valorisation des propositions budgétaires ;
- le développement de son programme de synergie entre les différentes entités nouvellement intégrées avec des objectifs précis et des moyens déterminés ;
- la bonne gestion de son capital clients grâce à sa capacité de compréhension des nouveaux besoins et à sa réactivité ; améliorer l'activation business et le foisonnement en proposant toutes les activités du Groupe ;
- la mobilisation de ses collaborateurs et la préservation du capital humain avec l'animation de la MAKHEIA Community, corpus de collaborateurs représentant tous les métiers, dont les objectifs sont de partager les savoir-faire et les convictions du Groupe et de faire vivre en interne les principaux concepts de l'entreprise, en s'appuyant sur le nouvel intranet ;
- le maintien de la qualité des compétitions par sa différenciation de proposition.

L'enjeu pour 2016 est de poursuivre la qualité et la pertinence des réponses aux Appels d'offres, en se concentrant sur des budgets à plus forte valeur ajoutée, faisant appel à l'ensemble des expertises du Groupe, permettant ainsi une progression très sensible du montant moyen des budgets gagnés (+ 10 % en 2015).

6.6. Événements exceptionnels

Non applicable pour 2013, 2014, ni en 2015.

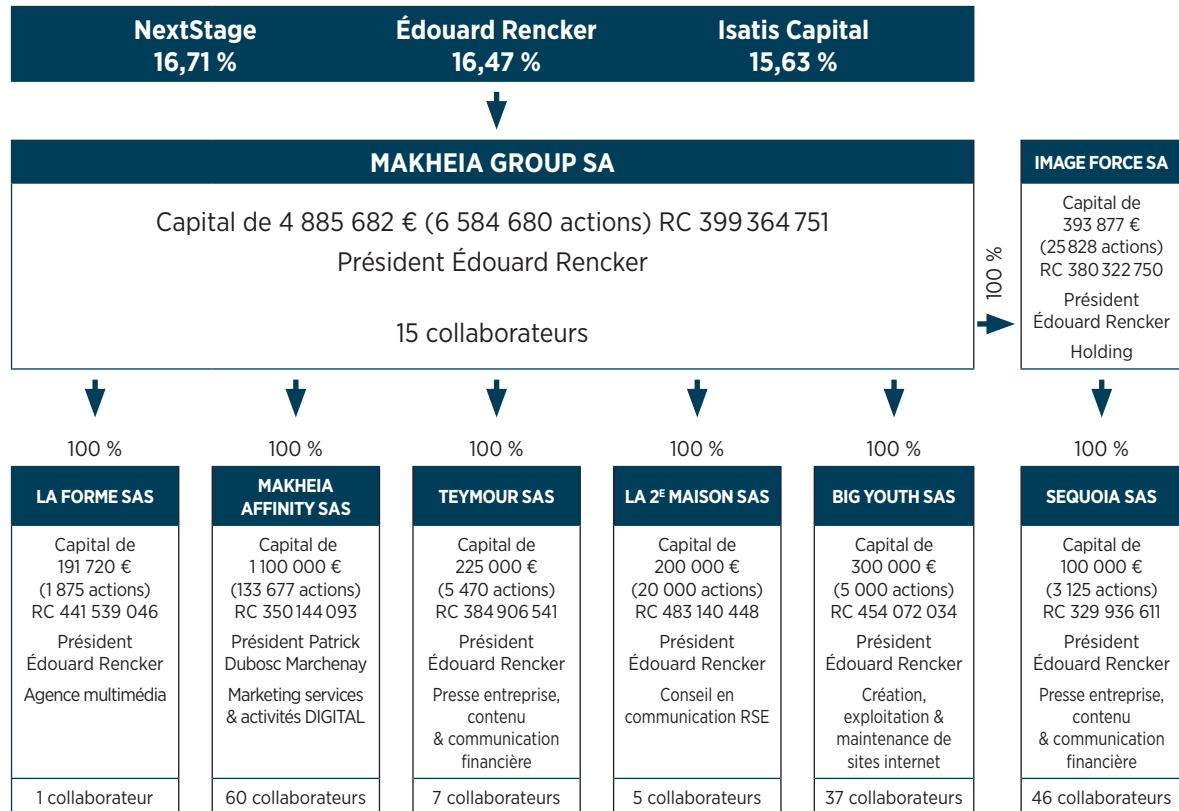
6.7. Degré de dépendance

Le Groupe n'est dépendant d'aucun brevet ou licence (voir § 11).

L'activité de MAKHEIA Group ne dépend pas d'importants clients ou contrats, les 10 premiers clients représentant 37,7 % de son chiffre d'affaires total (voir § 4).

7. Organigramme

7.1. Organigramme du Groupe au 31/12/2015



7.2. Filiales & participations

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 se trouve en Annexe 1, Comptes consolidés § 2.31.

8. Responsabilité Sociétale du Groupe

Le Groupe a engagé depuis 2009 une démarche de sensibilisation de l'ensemble de ses équipes aux préoccupations de développement durable, à la démarche RSE, et plus généralement au processus d'amélioration continue.

À la demande de ses clients internationaux, MAKHEIA s'est inscrit sur la plate-forme d'évaluation de l'organisation internationale Ecovadis (<https://www.ecovadis-survey.com/supplierportal/>), qui valide le processus d'amélioration continue dans lequel le Groupe s'est engagé en termes de RSE. MAKHEIA figure dans la catégorie « silver », parmi les 30 % les mieux cotées par Ecovadis.

MAKHEIA Group répond également à l'enquête annuelle Gaïa qui rassemble des données extra-financières de 230 valeurs moyennes cotées et permet de déterminer leur engagement dans les trois secteurs ESG (Environnement, Social, et Gouvernance). Cette cotation contribue à une meilleure anticipation du risque global sur le titre, considérant que la politique RSE de l'entreprise contribue à sa performance économique.

Les critères de ses engagements sont également intégrés dans le classement de l'index Gaïa/EthiFinance, et sont de plus en plus souvent demandés par les grands groupes clients à titre d'information extra-financière pour différencier leurs prestataires.

MAKHEIA Group

Notation	2011	2012	2013	2014
Gouvernance	58	53	63	68
Social	70	75	80	84
Environnement	33	33	38	58
Parties prenantes externes	75	100	100	100
NOTE GÉNÉRALE	59	60	66	74

8.1. Environnement et Éthique

Depuis plus de quinze ans, le Groupe s'est engagé dans un processus de Management de la Qualité par le biais de sa certification ISO régulièrement renouvelée depuis 2000. Il s'agit pour lui de respecter des valeurs inscrites dans son plan de progrès annuel. Les actions entreprises sont sanctionnées chaque année par l'enquête de satisfaction clients.

- Écoute des partenaires, qu'ils soient clients ou fournisseurs, dans le but de comprendre leurs besoins et de les aider, afin de construire des relations de confiance durables.
- Respect de la promesse donnée que ce soit en matière de qualité des prestations fournies ou de délais, mais aussi de transparence vis-à-vis des actionnaires.
- Convivialité et esprit d'équipe vis-à-vis des partenaires, mais aussi des collaborateurs du Groupe.
- Esprit d'entreprise et d'engagement pour optimiser la profitabilité du Groupe, réduire les coûts, trouver des solutions qui concourent à assurer un futur pérenne.

8.2. Environnement et Consommation

Qualité de l'immeuble loué à Paris

Sur Paris, l'essentiel des activités est recentré sur un immeuble de 2 500 m². Le propriétaire a entrepris mi-2011 un ensemble de travaux de réhabilitation, des aménagements HQE (Haute qualité environnementale) et BBC (Bâtiment Basse Consommation). L'immeuble répond aujourd'hui aux exigences d'accessibilité aux handicapés, aux nouvelles normes incendie, les sanitaires sont équipés d'économiseurs d'eau, les parties communes bénéficient d'un système d'éclairage avec détection de présence... Ces travaux se sont terminés en février 2014, avec la création d'un escalier de secours sur la façade côté cour intérieure.

Achats

Le papier de bureau constitue la principale consommation de fourniture bureautique. Les nouveaux copieurs et imprimantes systématisent l'impression en recto-verso. Et la politique interne des échanges tend au zéro papier par l'utilisation maximale des canaux digitaux. Par exemple, les recommandations clients sont remises sur clé USB.

Les achats d'édition pour notre propre usage ou pour celui des clients sont tous pratiqués auprès d'imprimeurs labellisés « écologie ».

D'une manière générale, les achats pratiqués, qu'il s'agisse de répondre aux besoins du Groupe ou des clients, tiennent compte aujourd'hui chaque fois que possible de l'engagement des fournisseurs en termes de RSE.

Enfin, les équipements électriques et électroniques en fin de vie suivent la filière du tri sélectif.

Tri sélectif des déchets de bureau

Dans sa volonté de participer activement à la Protection de l'Environnement, le groupe MAKHEIA a dédié un responsable à temps partiel et signé un partenariat avec le groupe Elise (CEDRE – entreprise adaptée) qui a équipé chacun de ses postes de travail de corbeilles spécifiques pour récupérer les papiers, les canettes, les bouteilles plastiques, les piles, les verres et le matériel informatique. Cette démarche opérationnelle sur le site de Paris a permis de recycler en 2015 près de 6,5 tonnes de déchets. Elle était déjà pratiquée sur le site de Lyon. Un suivi incite les collaborateurs à faire évoluer leurs comportements dans le sens du développement durable.

Pour 2015, les données collectées et recyclées sont les suivantes (en kilos) :

Papier/cartons	5 701
DEEE*	125
Bouteilles plastiques	232
Verres	196
Canettes	265
Piles	6

* Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

8.3. Engagement sociétal

MAKHEIA Group s'est engagé auprès de certains clients, ou associations humanitaires :

- en leur vendant certaines prestations à prix coûtants ;
- en effectuant des dons ;
- en s'adressant à des fournisseurs ayant un agrément « Entreprise Adaptée » ce qui permet de contribuer à l'emploi de personnes handicapées ;
- en encourageant et subventionnant les projets humanitaires de ses salariés.

Les informations sur la politique sociale sont développées au chapitre 17.

9. Examen de la situation financière et du résultat

9.1. Situation financière 2013, 2014 & 2015 et contribution des filiales

Chacune des filiales entrant dans la consolidation est détenue à 100 % et les chiffres d'affaires sont présentés hors refacturations intra-groupe. Ces filiales sont intégrées au prorata de la date d'acquisition pour l'exercice considéré.

En 2013, MAKHEIA a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 19 389 k€ pour un Revenu Brut de 14 793 k€.

Dans un environnement de crise récurrente et de réductions des budgets des annonceurs, les activités historiques du Groupe, SEQUOIA et AFFINITY, se sont maintenues. Par contre, les activités corporate de la filiale PLACE DU MARCHÉ ont subi un très net recul, remplacées par celles de TEYMOUR acquise en 2012.

La bonne tenue des résultats, eu égard au contexte général, a été obtenue grâce à la performance des équipes et au maintien de la confiance des principaux clients.

La croissance des activités digitales se poursuit.

En 2014, MAKHEIA a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 21 852 k€ en augmentation de 12,7 %, pour un revenu brut de 17 518 k€ en progression de 18 %.

La croissance est principalement générée par les activités digitales du Groupe et l'intégration de l'agence digitale BIG YOUTH en janvier 2014. La croissance organique sur les métiers historiques est, quant à elle, de 1,5 %, dans un contexte économique et de mutation de métiers toujours difficile et sur un marché toujours en retrait, d'environ 1,7 % selon les premières statistiques de l'IREP.

MAKHEIA renforce ainsi sa position de leader indépendant de la communication post-publicitaire multicanal et envisage une croissance de son revenu du même ordre pour 2015.

En 2015, MAKHEIA a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 21 884 k€ comparable à celui de 2014 pour un revenu brut de 18 149 k€ en progression de 3,6 %.

La croissance est principalement générée par les activités digitales (+ 43,9 %) du Groupe et l'intégration du fonds de commerce MEGALO au sein de l'agence BIG YOUTH depuis décembre 2014. La croissance organique sur les métiers historiques est, quant à elle, de - 6,3 %, dans un contexte économique et de mutation de métiers toujours difficile et sur un marché toujours en retrait, d'environ 1,6 % selon les principaux observateurs du secteur.

En recevant le prix de la « meilleure agence de communication indépendante 2015 », MAKHEIA Group renforce sa visibilité sur son secteur comme en témoigne l'activité soutenue du premier trimestre 2016.

Situation financière (en k€)

(aux normes IFRS)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Chiffres d'affaires	21 884	21 852	19 389
Résultat opérationnel courant	1 005	642	795
Résultat opérationnel	479	352	492
Résultat avant impôts	326	241	411
Résultat net part du Groupe	410	320	440
Endettement financier net	3 351	2 504	1 325
Capitaux propres	11 219	10 808	8 474
Ratio endettement financier net/Capitaux propres	0,30	0,23	0,16

Contribution des filiales au chiffre d'affaires consolidé (en k€)

	2015	2014	2013
MAKHEIA AFFINITY	8 424	8 980	8 860
SEQUOIA	7 235	7 169	7 453
TEYMOUR	1 172	1 472	1 612
LA FORME INTERACTIVE	40	83	484
LA DEUXIÈME MAISON	450	1 374	946
BIG YOUTH / MEGALO	4 516	2 732	
MAKHEIA Group / IMAGE FORCE	47	42	34
TOTAL	21 884	21 852	19 389

9.2. Évolution des Résultats

(en k€)	2013	2014	2015	Évolution
Résultat opérationnel courant	795	642	1 005	+ 56,5 %
Résultat opérationnel	492	352	479	+ 36,5 %
Résultat avant impôt	411	241	326	+ 35,3 %
Résultat net part du Groupe	440	320	410	+ 28,1 %

10. Trésorerie et capitaux

10.1. Informations sur les Capitaux Propres

Au 31 décembre 2015, le montant des capitaux propres de MAKHEIA s'élève à 11 219 k€, en progression de 411 k€ par rapport au 31 décembre 2014.

Cette augmentation des capitaux propres reflète le montant du résultat net consolidé de l'exercice 2015.

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital en 2015 ni de versement de dividendes au titre de l'exercice 2015.

10.2. Informations sur les flux de trésorerie

Le montant de la trésorerie active au 31 décembre 2015 s'élève à 581 k€ contre 1438 k€ au 31 décembre 2014 qui tenait compte d'une augmentation de capital de 1,4 M€ réalisée fin 2014.

Elle est constituée de dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit de premier rang et de placements monétaires effectués dans le cadre de la gestion quotidienne de trésorerie.

Au 31 décembre 2015, le niveau d'endettement financier, incluant 2,5 M€ d'obligations convertibles, est stable à 3,9 M€. Le ratio de dettes financières sur Fonds Propres passe quant à lui de 36,5 % à 35 %.

Au 31 décembre 2015, l'endettement consolidé net s'établit à 3,351 k€ soit 29,9 % des capitaux propres.

10.3. Conditions d'emprunt et structure des financements

2013

L'Assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2013, a approuvé les conditions d'émission d'obligations convertibles à hauteur de 2,5 M€ en capital. Ces obligations convertibles sont remboursables par moitié en avril 2018 et avril 2019. Le taux d'intérêt desdites obligations convertibles est de 3,5 %, payable annuellement. Le taux actuariel de l'émission est de 9 % y compris la prime de non-conversion (détail des obligations convertibles : cf. annexe 1 - comptes consolidés au 31/12/2015 - §2.4.3. Emprunts/dettes financières).

2014

En juillet 2014, NETWORTH a remboursé par anticipation le solde du prêt qui lui avait été consenti en 2010.

MAKHEIA a contracté un nouvel emprunt de 500 k€ dans le cadre du dénouement de l'acquisition de BIG YOUTH.

Un nouveau crédit-bail a été signé à hauteur de 50 k€ fin 2014, pour financer en 2015 le remplacement de certains serveurs informatiques.

2015

MAKHEIA Group a financé l'acquisition du fonds de commerce MEGALO par la mise en place d'un prêt bancaire, sur 5 ans, à taux fixe pour un montant de 300 k€.

10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux

Non applicable.

10.5. Sources de financement postérieures à la clôture

L'ensemble des lignes disponibles auprès des banques pour 2015 sont inchangées et s'élève à plus d'un million d'euros.

Deux nouvelles banques ont manifesté leur intérêt pour accompagner le développement du groupe MAKHEIA et participer au financement de l'offre « Data Content » dont le besoin est évalué à 1 M€.

11. Recherche et développement, brevets, licences

Voir § 5.3 Investissements et immobilisations

Dans le cadre de l'Offre Data Content, MAKHEIA a immobilisé 241 k€ de coût de développement correspondant aux salaires et autres coûts liés aux personnes directement engagés pour générer cet actif. Ils ont été comptabilisés à ce stade en immobilisations incorporelles en cours.

12. Informations sur les tendances

12.1. 2015 : année de consolidation

2015 est pour le groupe MAKHEIA une année de consolidation après 4 années de croissance externe soutenue.

Avec les acquisitions des agences digitales BIG YOUTH et MEGALO en 2014, MAKHEIA Group a fait la preuve de sa capacité à absorber de nouvelles expertises, de nouvelles compétences tout en rationalisant son outil de production. Avec environ 55 % de son revenu brut dans l'activité digitale, MAKHEIA Group a su anticiper les évolutions du marché de la communication.

Le plan de réduction des coûts engagé en 2015 a permis au groupe d'améliorer sa rentabilité, à niveau d'activité comparable. Il sera poursuivi en 2016 de façon à doter MAKHEIA Group d'une structure économique durablement rentable.

La nouvelle offre Data Content permettra au Groupe d'apporter une réponse originale et innovante à la création de contenus automatisés, en temps réels, multicanal et multilingue.

12.2. Événements survenus depuis la clôture de l'exercice 2015

Il n'y a pas d'événements significatifs à signaler depuis la clôture de l'exercice.

En 2016, MAKHEIA Group est en ordre de marche pour relever de nouveaux défis.

13. Estimations du bénéfice et prévisions

Le business plan à cinq ans (2015-2020) intègre deux paramètres importants :

- une croissance très relative de certaines activités, voire un simple maintien du chiffre d'affaires pour d'autres ;
- une accélération de la mutation des métiers traditionnels du groupe MAKHEIA vers le digital ;
- un déploiement de l'offre Data Content.

La consolidation de nouvelles expertises telles que MAKHEIA Live, association commerciale avec l'agence d'événementiel ALLEGRIA en 2015, la réussite commerciale sur des appels d'offres importants tant en diversité de prestations qu'en prestige de l'annonceur (Fondation du Patrimoine, Europ Assistance, Monabanq) permet d'envisager favorablement 2016.

Ceci étant précisé, MAKHEIA Group a choisi de ne pas inclure de prévisions dans le présent document.

14. Organes d'administration, de direction et de surveillance

14.1. Organes de direction

Composition du Conseil d'Administration au 30 mars 2016

Le Conseil d'Administration de MAKHEIA Group était composé de 8 membres au 30 mars 2016 :

- Monsieur Édouard Rencker,
- Madame Chantal Decamps,
- Monsieur Patrick Dubosc Marchenay,
- Monsieur David Mossaz,
- Monsieur Boris Eloy, Administrateur indépendant*,
- Monsieur Jean-Philippe Gallant, Administrateur indépendant*,
- Monsieur Jean-François Variot,
- Monsieur Thierry Sergent, Administrateur indépendant*.

* Critères retenus pour la qualification d'Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton

Les mandats de M. Édouard RENCKER

- Président-Directeur Général de la SA MAKHEIA Group, et de ses filiales IMAGE FORCE, SEQUOIA, LA FORME INTERACTIVE, TEYMOUR, LA DEUXIÈME MAISON et BIG YOUTH,
- Président de la SAS JAZZ et COMPAGNIE.

Autres mandats au cours des cinq dernières années : MACHINATION, PLACE DU MARCHÉ.

Adresse professionnelle : 125, rue de Saussure – 75017 Paris

Les mandats de Mme Chantal DECAMPS

- Administrateur de la SA MAKHEIA Group.

Autres mandats au cours des cinq dernières années : Directeur Général Délégué de MAKHEIA Group, Président-Directeur Général de la SA IMAGE FORCE.

Les mandats de M. Patrick DUBOSC MARCHENAY

- Administrateur de la SA MAKHEIA Group.
- Président-Directeur Général de la SAS MAKHEIA AFFINITY, filiale de MAKHEIA Group.

Adresse professionnelle : 125, rue de Saussure – 75017 Paris

Les mandats de M. David MOSSAZ

- Administrateur de la SA MAKHEIA Group.

Autres mandats au cours des cinq dernières années : Gérant de la SARL BIG YOUTH, Gérant de la SARL « c'est pas de la guimauve ».

Adresse professionnelle : 125, rue de Saussure – 75017 Paris

Les mandats de M. Boris ELOY

- Administrateur indépendant de la SA MAKHEIA Group.

Adresse professionnelle : Directeur Marketing, Communication et Innovation de SERVAIR, 10-14 rue de Rome, BP 19701 Tremblay-en-France – 95726 Roissy-Charles-de-Gaulle cedex

Les mandats de M. Jean-Philippe GALLANT

- Administrateur indépendant de la SA MAKHEIA Group,
- Administrateur de SA FINANCIÈRE BOSCARY,
- Administrateur de UZES GESTION SA,
- DG de CALIFFE 2008 SAS, CALIFFE 2009 SAS et CALIFFE 2010 SAS,
- Membre du CS de GENERIX,
- Gérant de FINANCIÈRE DE LA RUE D'ALGER SARL,
- Président de SIMPERI 2010 SAS, 8 bd Mermoz 92200 Neuilly-sur-Seine.

Adresse professionnelle : 10, rue d'Uzès – 75002 Paris

Les mandats de M. Thierry SERGENT

- Administrateur indépendant de la SA MAKHEIA Group,
- PDG EXWPAY,
- Gérant TSCC.

Autres mandats au cours des cinq dernières années : représentant légal de la société DELPHES, administrateur de MAKHEIA Group.

Adresse professionnelle : 44, rue Lafayette – 75009 Paris

Les mandats de M. Jean-François VARIOT

- Administrateur de la SA MAKHEIA Group,
- Administrateur de la SA NETWORTH,
- PDG de la SAS IMAGE TRUST,
- Gérant de la SARL MESSAGE TRUST.

Autres mandats au cours des cinq dernières années : néant.

Adresse professionnelle : 5, square Mozart 75016 Paris

Les sociétés mentionnées constituent la liste des sociétés au sein desquelles les membres du Conseil d'Administration ont déclaré être membres d'un organe d'administration, de direction, de surveillance ou associé commandité, au cours des cinq dernières années.

Informations sur les membres du Conseil d'Administration

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

Au cours des cinq dernières années :

- aucun membre n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- aucun membre n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires,
- aucun membre n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires de l'émetteur,
- aucun membre n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude.

Équipe dirigeante

Édouard RENCKER, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de MAKHEIA Group

Nommé Président en conseil du 18 juin 2009, il était administrateur depuis juin 2008.

Journaliste économique de 1980 à 1984 puis « grand reporter » indépendant, il collabore à ce titre avec les principaux magazines français, de *L'Express* à *ça M'intéresse* et *Dynasteurs* (ancêtre d'*Enjeux les Échos*), pour lesquels il réalise des reportages essentiellement économiques ou sur les nouvelles technologies.

Il fonde SEQUOIA à la fin des années 80, aujourd'hui une des agences leaders du marché de la communication d'entreprise qui compte notamment parmi ses clients plus de 50 % des entreprises du CAC 40. L'agence est ainsi intervenue pour des groupes aussi divers que Alstom, Audi, Bel, Bouygues, Ciments Français, EDF, McDonald's, PSA Peugeot Citroën ou encore Schneider Electric.

Conférencier pour différents cursus pédagogiques, il est coauteur avec Yves Agnès de « L'entreprise sous Presse » (Dunod), et auteur du « Nouveau visage de la com'interne » (Eyrolles). Il publie en mars 2014 « La pub est morte, vive la communication » et plus récemment il coécrit avec Denis Marquet « Entreprise, muter ou périr ».

Administrateur et trésorier, pendant une dizaine d'années, de l'Ujef devenue Communication & Entreprises (la plus importante association de communicants en France), il a également assuré les fonctions de Vice-Président en charge des relations extérieures et de coanimateur de la « commission des agences ». Il a participé aux travaux sur le statut des journalistes d'entreprise ainsi qu'à l'étude du poids économique de la communication d'entreprise.

Patrick DUBOSC MARCHENAY, Directeur Général

Nommé Administrateur en conseil du 7 février 2013, il est depuis 2009 Président Directeur Général de la filiale MAKHEIA AFFINITY, et depuis juin 2011 Directeur Général de MAKHEIA Group, notamment en charge de la Stratégie de développement commercial.

Universitaire et sportif de haut niveau, Patrick Dubosc Marchenay bénéficie de plus de 20 années d'expérience en agence de communication.

Après avoir fait ses premières armes dans une agence de sponsoring sportif du sud de la France, il a collaboré au développement de l'agence Gapp Valassis au sein du groupe BDDP. En 1996, il intègre le Groupe Extrême Agency, avec pour mission la construction de la coordination des agences du groupe autour de la notion de transversalité des métiers (Marketing opérationnel/relationnel, Publicité, Web multimédia, Design). En 2003, il reprend l'agence de communication globale Safran Bleu qui sera en 2007 intégrée au groupe MAKHEIA.

Isabelle MONEYRON, Secrétaire Général

En charge pour MAKHEIA Group du Secrétariat Général, Isabelle Moneyron pilote à ce titre la direction financière et administrative, le contrôle de gestion, le Juridique, les RH et est également en charge des dossiers de croissance externe en collaboration avec le président du Groupe.

Diplômée de l'ESCP, Isabelle Moneyron a commencé sa carrière comme responsable du contrôle de gestion de Renault VI avant de rejoindre le groupe PPR comme Responsable Administratif et Financier de la branche ameublement.

Elle a assuré des fonctions de Directeur administratif et financier ou de Secrétaire Général dans différents groupes industriels parmi lesquels ACTIS (Imprimerie), OXFORD AUTOMOTIVE (équipementier automobile) et dernièrement MANOIR INDUSTRIES (Groupe International de Forges et Fonderie, participation de SUN Capital Partner, fonds d'investissement US).

Elle a également la charge de déployer un plan ambitieux d'optimisation de la performance financière du Groupe avec pour objectif 8 % de rentabilité dans les 2 ans à venir.

Isabelle Moneyron est également membre du comité de direction du groupe MAKHEIA.

Les managers du Groupe

Responsables opérationnels et actionnaires, ils sont soit Président d'une filiale, soit Directeur Général d'agence ou d'un pôle majeur.



Édouard Rencker
Président
Directeur Général



Isabelle Moneyron
Secrétaire Général



**Patrick Dubosc
Marchenay**
Directeur Général Délégué



David Mossaz
Directeur Général
Big Youth



Stanislas pajot
Directeur Général
Sequoia

L'équipe de direction

Les responsables du Groupe sont relayés par des experts par activité.

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance

Les dirigeants n'ont pas de participation dans le capital d'un client ou d'un fournisseur autre que celle figurant dans les mandats § 14.1. Ils n'ont pas vocation à intervenir régulièrement dans des opérations de Bourse sur le titre de MAKHEIA Group ; lorsque des mouvements ont lieu, ils en informent le marché à titre individuel ; il n'y a pas d'action de concert déclarée.

15. Rémunérations et avantages

15.1. Rémunérations et avantages en nature

2013

Monsieur Édouard RENCKER, Président-Directeur Général de MAKHEIA Group, a perçu une rémunération brute fixe de 252 k€ dont des avantages en nature évalués à 10,9 k€ au titre du contrat GSC, à laquelle s'ajoute le variable au titre de l'exercice précédent de 18,4 k€ ; les jetons de présence au titre de 2011 et 2012, ont été versés en 2013 pour les montants respectifs de 10 500 € et 9 200 €.

Madame Chantal DECAMPS, Administrateur et Directeur Général Délégué de MAKHEIA Group, a perçu une rémunération brute fixe de 234 k€, à laquelle s'ajoute le variable au titre de l'exercice précédent de 16,3 k€ ; les jetons de présence au titre de 2011 et 2012, ont été versés en 2013 pour les montants respectifs de 10 500 € et 9 200 €.

Monsieur Patrick DUBOSC MARCHENAY, Administrateur et Directeur Général Délégué de MAKHEIA Group, a perçu de la société MAKHEIA AFFINITY une rémunération brute fixe de 156 k€, à laquelle s'ajoute le variable au titre de l'exercice précédent de 25 k€.

Monsieur Thierry SERGENT a facturé des honoraires pour 8,3 k€ HT par le biais de la société TSCC pour son intervention sur l'acquisition de la société BIG YOUTH.

2014

Monsieur Édouard RENCKER, Président-Directeur Général de MAKHEIA Group, a perçu une rémunération brute fixe de 265 k€ dont des avantages en nature évalués à 11,1 k€ au titre du contrat GSC, à laquelle s'ajoute le variable au titre de l'exercice précédent de 29,5 k€ ; les jetons de présence au titre de 2013, versés en 2014 pour un montant de 7 990 €.

Madame Chantal DECAMPS, Administrateur et Directeur Général Délégué de MAKHEIA Group, a perçu une rémunération brute fixe de 227 k€, à laquelle s'ajoute le variable au titre de l'exercice précédent de 19,5 k€ ; les jetons de présence au titre de 2013, versés en 2014 pour un montant de 7 990 €.

Monsieur Patrick DUBOSC MARCHENAY, Administrateur et Directeur Général Délégué de MAKHEIA Group, a perçu une rémunération brute fixe de 168 k€, à laquelle s'ajoute le variable au titre de l'exercice précédent de 17 k€ ; les jetons de présence, calculés au prorata de la date de sa nomination au Conseil, pour un montant de 5 673 €.

2015

Monsieur Édouard RENCKER, Président-Directeur Général de MAKHEIA Group, a perçu une rémunération brute fixe de 269 k€ dont des avantages en nature évalués à 11,2 k€ au titre du contrat GSC, à laquelle s'ajoute le variable au titre de l'exercice précédent de 30,3 k€ ; les jetons de présence au titre de 2014, versés en 2015 pour un montant de 7 389 €.

Monsieur Patrick DUBOSC MARCHENAY, Administrateur et Directeur Général Délégué de MAKHEIA Group, a perçu une rémunération brute fixe de 180 k€, à laquelle s'ajoute le variable au titre de l'exercice précédent de 17 k€ ; les jetons de présence au titre de 2014, versés en 2015 pour un montant de 7 389 €.

Madame Chantal DECAMPS, Directeur Général Délégué jusqu'en janvier 2015, a perçu une rémunération brute de 77 k€ ; les jetons de présence au titre de 2014, versés en 2015 pour un montant de 7 389 €.

RENCKER Édouard – Président-Directeur Général	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013
Rémunération brute annuelle	269 258	265 112	252 000
Variable brut au titre de l'exercice n-1	30 380	29 500	18 400
Jetons de présence	7 389	7 990	9 200
Avantage en nature	11 258	11 112	11 481

DUBOSC MARCHENAY Patrick – Directeur Général Délégué	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013
Rémunération brute annuelle	180 000	168 000	156 000
Variable brut au titre de l'exercice n-1	17 000	17 000	25 000
Jetons de présence	7 389	5 673	

Dans les tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social, au titre de chaque exercice, les montants des sommes versées correspondent aux montants des sommes dues.

Tableau sur les jetons de présence

Membre du Conseil	Versés en 2013 au titre de n-1	Versés en 2014 au titre de n-1	Versés en 2015 au titre de n-1
Édouard RENCKER (nommé en 2008)	9 200	7 990	7 389
Chantal DECAMPS (nommée en 2008)	9 200	7 990	7 389
Patrick DUBOSC MARCHENAY (nommé en avril 2013)		5 673	7 389
Boris ELOY (nommé en 2010)	8 740	7 563	9 852
Jean-Philippe GALLANT (renouvelé en 2015)	11 960	13 316	12 315
Jean-François VARIOT (nommé en 2008)	4 600	10 653	9 852
Thierry SERGENT (nommé en 2013) précédemment représentant de DELPHES	11 960	13 316	12 315
TOTAL	55 660	66 500	66 500

L'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2011 a décidé en sa résolution 5 de fixer les jetons de présence à 80 000 € jusqu'à nouvelle décision ; la répartition des jetons de présence est ensuite décidée en Conseil d'Administration, tenu le 24 septembre 2015.

15.2. BSA

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 juin 2012, dans sa huitième résolution, a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA) pour un montant nominal global de 350 000 euros et dans sa neuvième résolution a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des bons au profit des membres du personnel d'encadrement et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées. Le programme avait été reporté sur 2013.

L'Assemblée générale du 28 juin 2013 a donné autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission de BSA, qui ont été mis en place par le Conseil du 11 octobre 2013, dont les conditions définitives de réalisation ont été approuvées lors de l'Assemblée générale du 27 juin 2014, avec pour caractéristiques :

- une durée de vie de 3 ans, échéance mars 2016,
- la non-cessibilité par leurs titulaires pendant 2 ans,
- inscription au nominatif exclusivement,
- leur non-cotation.

15.3. Pensions, retraites et autres avantages

La Société n'a pris aucun engagement particulier au bénéfice des Administrateurs, susceptible d'être dû à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Il n'existe pas d'indemnités spécifiques d'entrée ou de départ des membres de la Direction Générale et, le cas échéant, du Président, ni d'indemnité en raison d'une clause de non-concurrence, d'engagements de retraite à prestations définies ou encore d'engagements répondant aux caractéristiques des régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance visés par l'article 225-42-1 du Code de commerce. Les départs sont négociés au cas par cas.

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1. Date d'expiration des mandats des Administrateurs

ÉDOUARD RENCKER

Renouvelé le 27/06/2014 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à tenir dans l'année 2020.

CHANTAL DECAMPS

Renouvelée le 27/06/2014 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à tenir dans l'année 2020.

PATRICK DUBOSC MARCHENAY

Nommé le 26/04/2013 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à tenir dans l'année 2019.

BORIS ELOY

Renouvelé le 27/06/2014 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à tenir dans l'année 2020.

JEAN-PHILIPPE GALLANT

Renouvelé le 19/06/2015 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à tenir dans l'année 2021.

THIERRY SERGENT

Coopté par le Conseil du 07/02/2013 en remplacement de la SAS DELPHES, démissionnaire, son mandat expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à tenir dans l'année 2016.

JEAN-FRANÇOIS VARIOT

Renouvelé le 27/06/2014 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à tenir dans l'année 2020.

DAVID MOSSAZ

Coopté par le Conseil du 29/05/2015 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à tenir dans l'année 2021.

16.2. Contrats entre les membres des organes de direction et la Société

Cf. Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées. § 16.5.

16.3. Gouvernance

RÉUNIONS DU CONSEIL

Le Conseil se réunit au siège social aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

2013

En 2013, le Conseil a tenu 7 réunions formelles selon l'agenda suivant :

- 7 février : Stratégie 2013 : réorganisation, objectifs et projets d'acquisition ; démission, nomination d'administrateurs
- 7 mars : Projet d'un emprunt obligataire type OCA ; Convocation AGE ; Acquisition de l'agence 2^e MAISON
- 26 avril : Mise en place d'OCA
- 26 avril : Arrêté des comptes 2012, préparation des AGO & AGE de juin 2013
- 29 avril : Constatation d'une émission d'OCA
- 31 mai : Projet d'acquisition de l'agence BIG YOUTH
- 11 octobre : Comptes consolidés au 30 juin 2013 ; finalisation des BSA 2012.

2014

En 2014, le Conseil a tenu 10 réunions formelles selon l'agenda suivant :

- 28 février : Acquisition de la société BIG YOUTH et perspectives 2014
- 30 avril : Arrêté des comptes 2013, préparation des AGO & AGE de juin 2014
- 27 juin : Renouvellement mandat du Président
Restructuration des capitaux propres de la société LA FORME INTERACTIVE
Complément de prix BIG YOUTH
- 16 septembre : Comptes consolidés au 30 juin 2014
Convocation AGE
- 2 octobre : Point sur complément de prix BIG YOUTH
Ajout d'une résolution à l'AGE pour extension de délégation de compétence au Conseil
- 22 octobre : Présentation des conclusions d'une mission d'audit sur le thème de la productivité
Jetons de présence 2013
- 30 octobre : Émission d'actions nouvelles au profit des associés cédants de la société BIG YOUTH
Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital et modification des statuts
- 5 novembre : Offre de reprise partielle de la société CRM-Company
- 7 novembre : Émission d'actions nouvelles au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques dénommées
- 20 novembre : Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital et modification des statuts concomitantes

2015

En 2015, le Conseil a tenu 6 réunions formelles selon l'agenda suivant :

- 16 janvier : Acquisition du fonds de commerce Megalo, Perspectives 2015
- 13 mars : Restructuration du pôle Digital et Plan à 3 ans
- 17 avril : Arrêté des comptes 2014, préparation des AGO & AGE de juin 2015
- 29 mai : Plan stratégique à 5 ans- Proposition d'un nouvel administrateur : David Mossaz
Finalisation du complément de prix BIG YOUTH
- 24 septembre : Comptes consolidés au 30 juin 2015
Jetons de présence 2014
- 20 novembre : Prévisions 2015
Actualisation de l'offre Data Content

CONVOICATIONS DES ADMINISTRATEURS

Les Administrateurs sont convoqués quelques jours préalablement à toute réunion par tous moyens : téléphone, courriel, etc.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes annuels.

INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Tous les documents et informations liés à la mission des Administrateurs leur sont communiqués dans les délais nécessaires.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis dans les jours qui suivent chacune des réunions et communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Un Comité de rémunération a été mis en place par décision du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 22 septembre 2008, composé de deux Administrateurs indépendants : Messieurs Jean-Philippe Gallant et Thierry Sergent. Il se réunit une fois par an.

ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

À l'occasion du Conseil du 18 juin 2009, il a été décidé d'opter pour la réunification des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de MAKHEIA Group.

Le mandat de Président de Monsieur Édouard Rencker a été renouvelé en Conseil du 27 juin 2014.

Monsieur Patrick Dubosc Marchenay a été nommé Directeur Général Groupe en charge du développement commercial en juin 2011.

Madame Isabelle Moneyron assure les fonctions de Secrétaire Général depuis novembre 2014.

16.4. Procédures de contrôle interne

L'entreprise se conforme aux recommandations AFEP-MEDEF, sur le régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine, sauf sur les points suivants :

- la durée des mandats qui sont de six et non de quatre ans,
- le renouvellement par roulement, l'échéance des mandats des Administrateurs étant de fait alternée.

La Société étant cotée sur le marché ALTERNEXT, il n'y a pas lieu d'établir un rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

16.5. Rapports des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne et les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2013

Les rapports des Commissaires aux comptes sont intégrés dans le Document de référence enregistré par l'AMF le 30 avril 2014, sous la référence D. 14-0465.

Exercice clos le 31 décembre 2014

Les rapports des Commissaires aux comptes sont intégrés dans le Document de référence enregistré par l'AMF le 27 avril 2015, sous la référence D. 15-0412

Exercice clos le 31 décembre 2015

Le rapport des Commissaires aux comptes :

- sur les comptes consolidés 2015 figure § 20.4
- sur les comptes annuels 2015 figure § 21.4
- sur les conventions réglementées (voir annexe 3).

17. Social

17.1. Structure des effectifs

2013

Répartition de l'effectif total au 31 décembre 2013

Effectif permanent	Cadres	Non-cadres	Total
MAKHEIA Group	13	1	14
MAKHEIA AFFINITY	54	6	60
SEQUOIA	51	5	56
LA FORME	6	3	9
TEYMOUR	10		10
LA DEUXIÈME MAISON	10		10
TOTAL	144	15	159

2014

Répartition de l'effectif total au 31 décembre 2014

Effectif permanent	Cadres	Non-cadres	Total
MAKHEIA Group	15	1	16
MAKHEIA AFFINITY	53	7	60
SEQUOIA	48	5	53
LA FORME	3		3
TEYMOUR	8	1	9
LA DEUXIÈME MAISON	10		10
BIG YOUTH	24	19	43
TOTAL	161	33	194

2015

Répartition de l'effectif total au 31 décembre 2015

Effectif permanent	Cadres	Non-cadres	Total
MAKHEIA Group	14	1	15
MAKHEIA AFFINITY	56	4	60
SEQUOIA	43	3	46
LA FORME	1		1
TEYMOUR	6	1	7
LA DEUXIÈME MAISON	5		5
BIG YOUTH	22	15	37
TOTAL	147	24	171

	En 2013	En 2014	En 2015
Démissions	7	10	17
Ruptures conventionnelles	12	9	16
Licenciements	3	3	2
Ruptures en période d'essai	3	0	3
Retraite			2
Autres			2
TOTAL	25	22	42

Hors CDD, au cours de l'exercice 2015, le Groupe a procédé à 24 embauches contre 22 en 2014. Il y a eu 42 départs (22 en 2014).

32 % des effectifs ont plus de 10 ans d'ancienneté.

La répartition entre femmes et hommes est de 50,3 % (49,7 % en 2014).

Informations sociales

Organisation du temps de travail

L'ensemble du Groupe est régi par des accords collectifs de réduction du temps de travail. Les durées hebdomadaires supérieures aux 35 heures sont compensées par des jours de RTT.

En 2015, le temps de travail des emplois à temps partiel a totalisé 14 144 heures (17 490 en 2014) et les heures supplémentaires ont représenté 138 heures de travail (141 en 2014).

Rémunérations et évolution

Le Groupe ne pratique pas la revalorisation globale des rémunérations, mais valorise les évolutions individuelles au cours des entretiens d'évaluation annuels tenus systématiquement avec chacun des collaborateurs en début d'année.

Le poste Salaires et Charges représente un montant global de 13 156 k€ en 2015 (12 615 k€ en 2014) soit 72 % de la marge brute. L'augmentation est liée à l'intégration de l'effectif Megalo au 1^{er} janvier 2015.

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

La plupart des sociétés du groupe MAKHEIA appliquent les accords de branche et les conventions collectives du Syntec.

Les dernières sociétés acquises appliquent la convention nationale des Télécommunications.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Les actions de contrôle des conditions d'hygiène et de sécurité sont assurées par la délégation unique du personnel (DUP), en place pour l'ensemble des entités de l'UES MAKHEIA (regroupant l'ensemble des filiales du Groupe).

Formation

Notre secteur d'activité est en constante mutation. L'enjeu pour le Groupe est de réussir son évolution vers un nouveau positionnement totalement digitalisé. Cela passe par la performance des collaborateurs et le développement de leurs compétences. Depuis plusieurs années, le budget consacré à la formation avoisine les 100 k€. C'est un investissement stratégique destiné à mettre en adéquation les compétences des collaborateurs avec les évolutions technologiques des outils, les nouvelles exigences clients et les changements de comportement des consommateurs.

En 2015, 66 salariés – près de 36 % des effectifs permanents – ont bénéficié de formations essentiellement axées sur les évolutions technologiques ou les compétences digitales, les performances en management de projet.

Concrètement, le plan de formation est élaboré à partir des entretiens annuels en fonction des attentes individuelles et des besoins de chaque pôle.

Pour 2016, l'effort de formation sera poursuivi et structuré autour de 3 axes principaux définis en 2015 :

- Les évolutions technologiques et/ou les compétences digitales afin de doter les salariés des connaissances stratégiques nécessaires d'une part à la réalisation de nos prestations clients et d'autre part à leur propre développement professionnel.
- Les compétences managériales dans l'optique d'améliorer et de fluidifier les échanges intra-groupe et de clairement identifier la gouvernance du Groupe.
- Les procédures internes afin de gagner en agilité, motricité et de favoriser le jeu collectif dans le cadre des procédures ISO.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le DIF a disparu au profit du compte personnel de formation (CPF). En effet, la loi du 6 mars 2014 traitant de la Formation, l'Emploi et la Démocratie sociale prévoit la création d'un compte personnel de formation qui suit chaque individu pendant toute sa carrière. Ce compte est crédité chaque année. Il est plafonné à 150 heures par salarié. Sa gestion est assurée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Compte tenu de la nouvelle réglementation, le budget engagé en 2015 sur l'ensemble du Groupe s'est élevé à 91 046 €, pour 134 063 € en 2014.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2015, compte tenu des salariés bénéficiant de la reconnaissance de travailleur handicapé et de la sous-traitance auprès du milieu protégé et adapté, le groupe MAKHEIA a satisfait à l'ensemble de ses obligations légales. Aucune taxe n'est donc due. En 2014, la cotisation globale « Handicapés » était de 5 794 €.

En 2015, le Groupe a été accompagné par ALTHER qui après audit a contribué à la mise en place d'un nouveau plan d'actions en faveur du handicap.

Emploi Senior (âgés de 45 ans et plus)

Au 31 décembre 2015, 21 % des collaborateurs ont 50 ans et au-delà, 26 % ont entre 40 et 50 ans.

Selon les nouvelles dispositions légales, un accord « Contrat génération » a été mis en place en 2014 pour faire suite à l'accord Senior entré en vigueur en janvier 2010.

Une politique active d'insertion et de développement de carrières des salariés jeunes et âgés était déjà menée au sein du groupe MAKHEIA. De manière générale, les emplois occupés par des jeunes et ceux occupés par des seniors sont répartis uniformément. Le diagnostic de la population de l'UES Saussure met en évidence des pratiques naturelles d'évolution interne et de mixité en son sein. Ces pratiques sont constatées aussi bien au niveau du Groupe qu'au niveau des équipes ou encore par filières professionnelles.

Œuvres sociales

Le budget 2015 des œuvres sociales et de fonctionnement représente un montant de 26 k€ (25,8 k€ en 2014). Le budget œuvres sociales seul représente 11,1 k€ en 2015 (11 k€ en 2014).

La gestion de ce budget est déléguée à la DUP en sa qualité de CE.

Sous-traitance

Dans l'objectif d'adapter leurs charges d'exploitation, et notamment la masse salariale, aux besoins de leur activité, les filiales de MAKHEIA Group font appel :

- à des partenaires extérieurs porteurs d'une expertise sectorielle différenciée pour développer une offre à forte valeur ajoutée ;
- à des intérimaires ou des free-lances pour faire face à des charges de travail ponctuelles tout en conservant une souplesse d'organisation ;
- à des accords visant à mutualiser des compétences entre plusieurs sociétés sous forme d'accords de sous-traitance ou de partenariat.

Intéressement, participation et plan d'épargne salariale

À compter de 2015, le PEG – plan d'épargne groupe – qui était mis en place au sein des filiales intégrées à l'UES rue de Saussure a été étendu à l'UES MAKHEIA qui regroupe l'ensemble des filiales du Groupe. Il permet aux collaborateurs de bénéficier du mécanisme de Participation, alors même que certaines filiales ne correspondent pas aux critères de la législation en vigueur.

Le calcul légal appliqué aux résultats 2015 permet de procéder au versement de 113,7 k€.

17.2. Participations et stock-options

Participations

Le personnel salarié ne détient aucune participation au capital dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale.

Les participations détenues par les dirigeants figurent au § 18.1.

Les obligations relatives aux augmentations de capital réservées aux salariés, à effectuer en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, ont été remplies aux termes de l'AGM du 28 juin 2013.

Stock-options

Il n'y a plus de plan d'option d'achat et d'option de souscription d'actions en vigueur. Le dernier plan se terminait le 23 juillet 2008 et aucune option de souscription n'avait été levée.

Actions gratuites

Il n'y a pas eu de nouveau programme de distribution d'actions gratuites depuis 2009.

Bons de souscription d'actions

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 juin 2012 a donné pouvoir au Conseil d'Administration d'émettre des bons de souscription d'actions au profit de membres du personnel d'encadrement et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées. Le programme a été reporté sur 2013 (voir § 15.2).

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2014 a approuvé l'opération suivante : 180 000 bons de souscription en actions ont été émis, souscrits, puis libérés.

18. Principaux actionnaires

18.1. Structure de l'actionnariat

Identité des titulaires de participations significatives

Au 1^{er} avril 2014

	Nbre de titres	%	Droits de vote	%
Édouard RENCKER	1 072 657	17,94 %	2 107 464	24,14 %
Chantal DECAMPS	339 706	5,68 %	678 962	7,77 %
DELPHEs/Jaclin	194 113	3,25 %	388 226	4,45 %
JBT/Tailheuret	348 071	5,82 %	696 142	7,97 %
IMAGE TRUST/Variot	518 148	8,66 %	1 036 096	11,87 %
Famille CHAPPUIS	259 378	4,34 %	518 756	5,94 %
Autocontrôle* et contrat de liquidité	68 922	1,13 %		
Autres nominatifs	477 045	7,98 %	616 107	7,06 %
Public	2 700 919	45,17 %	2 700 919	30,93 %
TOTAL	5 978 959	100,00 %	8 731 172	100,00 %

* Les actions autodétenues sont privées du droit de vote.

Au 1^{er} avril 2015

	Nbre de titres	%	Droits de vote	%
Édouard RENCKER	1 072 657	16,29 %	2 107 464	22,85 %
Nextstage	1 093 883	16,61 %	1 093 883	11,86 %
Isatis Capital	1 029 231	15,63 %	1 029 231	11,16 %
IMAGE TRUST/Variot	518 148	7,87 %	1 036 296	11,23 %
Chantal Decamps	339 706	5,16 %	679 412	7,37 %
Tailheuret	348 071	5,29 %	696 142	7,55 %
Autocontrôle* et contrat de liquidité	49 366	0,75 %		
Autres nominatifs	879 959	13,36 %	1 328 205	14,40 %
Public	1 253 659	19,04 %	1 253 659	13,59 %
TOTAL	6 584 680	100,00 %	9 224 292	100,00 %

* Les actions autodétenues sont privées du droit de vote.

Au 1^{er} avril 2016

	Nbre de titres	%	Droits de vote	%
Édouard RENCKER	1 084 807	16,47 %	2 119 614	22,88 %
Nextstage	1 348 701	20,48 %	1 348 701	14,56 %
Isatis Capital	1 029 231	15,63 %	1 029 231	11,11 %
IMAGE TRUST / Variot	518 148	7,87 %	1 036 296	11,19 %
Chantal Decamps	239 706	3,64 %	479 412	5,17 %
Tailheuret	348 071	5,29 %	696 142	7,51 %
Autocontrôle* et contrat de liquidité	51 917	0,79 %		
Autres nominatifs	637 068	9,68 %	1 228 472	13,26 %
Public	1 327 031	20,15 %	1 327 031	14,32 %
TOTAL	6 584 680	100,00 %	9 264 899	100,00 %

* Les actions autodétenues sont privées du droit de vote.

18.2. Droits de vote

L'article 28 des statuts institue un droit de vote double au profit de toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

18.3. Contrôle de l'émetteur (directement ou indirectement)

Il n'existe plus d'action de concert depuis le 17 décembre 2009.

Certains franchissements de seuils résultent de la durée de détention des titres nominatifs qui, au bout de deux ans, bénéficient d'un droit de vote double par action détenue.

Un changement de contrôle de la Société n'entraînerait pas de modification dans les contrats en cours, en dehors de certains contrats commerciaux dont le montant cumulé est inférieur à 15 % du chiffre d'affaires consolidé.

L'existence d'Administrateurs indépendants et le fonctionnement régulier des organes de gouvernance de l'entreprise permettent d'assurer l'entreprise contre tout exercice abusif du contrôle de la Société.

18.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Non applicable.

19. Opérations avec des apparentés

Rôle de la société mère vis-à-vis de ses filiales

En tant que holding du Groupe, la société MAKHEIA Group :

- héberge principalement les responsables d'activités du Groupe qui sont missionnés au sein des filiales ;
- propose des services fonctionnels mis à la disposition des activités des filiales (direction générale, RH, juridique, direction d'activités, développement commercial, planning stratégique, contrôle de gestion, comptabilité...) ;
- consolide et diffuse l'information financière destinée aux actionnaires du Groupe et au marché financier dans le respect des réglementations de l'AMF ;
- assure la gestion des affaires et des activités de façon décentralisée avec un dispositif d'appui et de contrôle central, basé notamment sur un système d'information de gestion structuré par dossier ;
- anime les comités opérationnels de direction, composés par activité des différents responsables d'activités et du développement ainsi que du représentant du contrôle de gestion du Groupe.

Les responsables des activités ou des agences, appuyés par le contrôle de gestion du Groupe, ont notamment une mission de contrôle portant sur :

- l'engagement des moyens sur les dossiers (heures, prestataires ou tous autres frais) dans la limite des délégations mises en place ;
- la facturation client (émission/validation et délais) ;
- le temps de travail, l'imputation des heures et les absences des collaborateurs.

Les responsables de clientèle ont notamment une mission de contrôle portant sur :

- la certification du « service effectué et livré » et les factures achat transmises pour visa par la comptabilité ;
- le rapprochement des charges et de la facturation pour suivre la valeur ajoutée par dossier.

Différentes personnes du service administratif et financier assurent en particulier :

- le contrôle de gestion, dont les missions principales portent sur la validation du chiffre d'affaires, le suivi des encours, l'exhaustivité des charges directes et le respect des procédures de passation de contrats (clients et sous-traitants) ;
- les missions d'enregistrement comptable, d'encaissement et de paiement des factures (sous réserves des visas) et d'établissement des comptes annuels avec l'aide des experts comptables de la Société.

Les personnes du service des Ressources Humaines dont les missions intègrent la gestion administrative du personnel et le contrôle du respect des lois, des règlements et des accords propres à la branche d'activité ou à l'entreprise.

L'ensemble de ces prestations ont fait l'objet de conventions préalablement autorisées par le Conseil d'Administration, et sont mentionnées chaque année dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (annexe 3).

Organisation économique du Groupe

Voir chapitre 6.

Fonctions des dirigeants

Voir chapitre 14.1.

Transactions avec des parties liées

Voir Annexe 1, Comptes consolidés § 2.5.2.

20. Patrimoine, situation financière et résultats

20.1. Informations financières historiques

M€	2015	2014 **	2013*
Chiffres d'affaires hors taxes	21,9	21,9	19,4
Résultat opérationnel	0,5	0,4	0,5
Résultat net part du Groupe	0,4	0,3	0,4
Fonds propres	11,2	10,8	8,5
Ratio d'endettement net sur capitaux propres	0,3	0,25	0,16
Effectifs permanents au 31 décembre	171	194	157

* Intégration de LA DEUXIÈME MAISON sur le S2.

** Intégration de Big Youth au 1^{er} janvier 2014 et Megalo & Company en décembre 2014

20.2. États financiers consolidés, 2013, 2014 & 2015

Depuis 2008, le Groupe établit un Document de référence enregistré auprès de l'AMF. Les états financiers consolidés sont intégrés dans ce Document de référence.

Les états financiers consolidés 2013 figurent dans le Document de référence enregistré par l'AMF le 30 avril 2014 sous le numéro D. 14-0465.

Les états financiers consolidés 2014 figurent dans le Document de référence enregistré par l'AMF le 27 avril 2015 sous le numéro D. 15-0412.

Les états financiers consolidés 2015 figurent en annexe 1.

20.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2013 & 2014

De la même façon, les rapports des Commissaires aux comptes sont chaque année intégrés dans les documents de référence précités.

20.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MAKHEIA GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les écarts d'acquisition :

La société procède systématiquement à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition des actifs à durée de vie indéfinie, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.2.7 et 2.2.10 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.2.7 et 2.2.10 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

A.N.G.

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Christophe NOS

Dominique LAURENT

20.5. États financiers consolidés 2015

Voir annexe 1.

20.6. Politique de distribution de dividendes

La situation financière des trois derniers exercices n'a pas permis d'envisager la distribution de dividendes. La dernière distribution a été faite sur les résultats de l'exercice 2007.

Pour le présent exercice, il sera à nouveau proposé à l'Assemblée générale devant approuver les comptes 2015 de ne pas verser de dividendes.

20.7. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Au 31 décembre 2015, Il existe cinq litiges prud'homaux.

Les litiges en cours ont été dûment provisionnés et figurent dans les comptes au 31 décembre 2015 pour un total de 274 k€.

Une procédure d'expertise a été entamée en 2011 à l'encontre du propriétaire des locaux que le Groupe loue au 125, rue de Saussure, en raison des conditions inacceptables dans lesquelles se sont réalisés les travaux de rénovation des 2 500 m² de l'immeuble. La procédure est toujours en cours fin 2015.

Il n'existe pas de nouvelle procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.8. Évolution de la situation financière

La trésorerie nette du Groupe au 31 décembre 2015 se situe à - 3 351 k€, pour - 2 504 k€ au 31 décembre 2014.

Les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2015 s'élèvent à 11 219 k€ pour 10 808 k€ au 31 décembre 2014.

La dette bancaire liée aux emprunts du Groupe au 31 décembre 2015 est de 1 094 k€ (hors OCA) contre 1 207 k€ au 31 décembre 2014.

La trésorerie disponible du Groupe s'élève à 581 k€ contre 1 438 k€ pour l'exercice précédent.

21. Informations complémentaires

21.1. Capital social

Marché de cotation

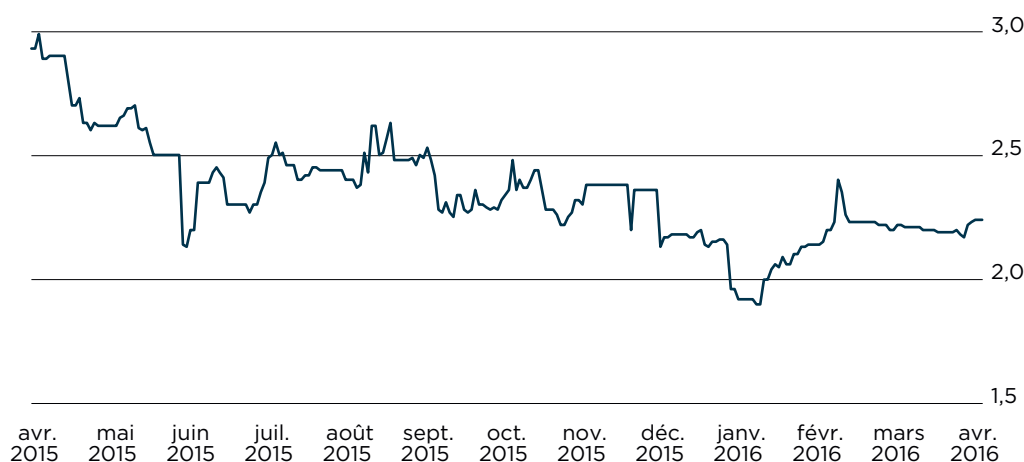
L'action MAKHEIA Group est cotée sur ALTERNEXT depuis le 3 février 2010.

ISIN FRO000072993

REUTERS ALMAK.PA

BLOOMBERG ALMAK : FP

Évolution du cours de Bourse sur 12 mois



— Makheia Group SA

	En 2013	En 2014	En 2015
Le cours du titre a évolué d'un plus haut à	2,38 €	3,83 €	3,16 €
à un plus bas à	1,97 €	1,99 €	2,03 €
Le volume moyen de transaction quotidien s'est établi à	1 068 titres	1 254 titres	3 195 titres

Composition du capital social

Le capital social de la Société s'élevé au 1^{er} avril 2016 à : 4 885 682,75 € et se compose de 6 584 680 actions.

Il n'existe pas de Titres émis non représentatifs du capital, ni d'instruments financiers susceptibles de donner accès au capital de la Société autres que le droit d'attribution d'actions attaché à l'émission des obligations convertibles réalisée en avril 2013 et qui donnerait lieu à la création de 1 050 000 actions nouvelles en cas de conversion (Annexe 1, Comptes consolidés § 2.4.9.).

Actions autodétenues

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers est en vigueur depuis le 10 octobre 2007. Il est géré depuis le 1^{er} juillet 2014 par la société GILBERT DUPONT.

Au 31 décembre 2015, la position du contrat était la suivante :

- nombre de titres = 17 752
- espèces = 11 055,89 €

Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2014 a :

- Dans sa première résolution, donné délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription et par une offre au public. Ladite délégation a été donnée pour 26 mois et le plafond nominal des émissions est fixé à 700 000 euros.

- Dans sa deuxième résolution donné délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Ladite délégation a été donnée pour 26 mois et le plafond nominal des émissions est fixé à 700 000 euros.
- Dans sa troisième résolution, donné délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées. Les catégories de personnes définies aux termes de ladite résolution sont les Investisseurs, personnes physiques ou sociétés d'investissements et Fonds d'investissement qui investissent dans une société afin de permettre aux souscripteurs de pouvoir bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu et/ou sur la Fortune. Ladite délégation a été donnée pour 18 mois et le plafond nominal des émissions est fixé à 500 000 euros.
- Dans sa quatrième résolution donné délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées. La catégorie de personnes définie aux termes de ladite résolution est la suivante : personnes physiques titulaires de créances liquides et exigibles sur la Société correspondant aux compléments de prix 2013 et 2014 relatifs à l'acquisition par la Société des actions de la Société BIG YOUTH, SAS, au capital de 18 000 euros, dont le siège est 126 rue Réaumur à PARIS (75002) 454 072 034 RCS PARIS, formalisée aux termes du Protocole d'accord signé entre les Parties le 27 novembre 2013 et l'avenant en date du 10 octobre 2014. Ladite délégation a été donnée pour une durée de 18 mois et le plafond nominal des émissions est fixé à 200 000 euros.

Capital autorisé non émis (délégations d'augmentation de capital actuellement en cours)

État des délégations de compétence et de pouvoirs au 31 décembre 2015

Délégation	En cours de validité	Durée	Plafond	Utilisation
Délégation de compétence				
Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription et par une offre au public.	AGE du 30 octobre 2014 - 1 ^{re} résolution	26 mois	700 000 €	NÉANT
Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.	AGE du 30 octobre 2014 - 2 ^e résolution	26 mois	700 000 €	NÉANT
Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées : fonds TEPA.	AGE DU 30 octobre 2014 - 3 ^e résolution	18 mois	500 000 €	Utilisation le 30 octobre 2014**
Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées. Catégorie concernée : Personnes physiques titulaires de créances liquides et exigibles sur la Société correspondant aux compléments de prix 2013 et 2014 relatifs à l'acquisition par la Société des actions de la Société BIG YOUTH, SAS, au capital de 18 000 euros, dont le siège est 126 rue Réaumur à PARIS (75002) 454 072 034 RCS PARIS, formalisée aux termes du Protocole d'accord signé entre les Parties le 27 novembre 2013 et l'avenant en date du 10 octobre 2014.	AGE DU 30 octobre 2014 - 4 ^e résolution	18 mois	200 000 €	Utilisation le 7 novembre 2014*

* Aux termes du Conseil d'Administration en date du 30 octobre 2014 qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire du même jour, le Conseil d'Administration, usant de la compétence donnée par l'Assemblée de ce jour dans sa quatrième résolution a décidé d'émettre 128 061 actions au prix de 2,416553496 € réservées à :

- Monsieur Ammin YOUSOUF à concurrence de 72 007 actions
- Monsieur David MOSSAZ à concurrence de 53 466 actions
- Madame Amandine BRISSET à concurrence de 1 294 actions
- Monsieur Ghislain FLANDIN à concurrence de 1 294 actions

Le Conseil d'Administration a constaté la souscription et la libération des actions selon la répartition ci-dessus et la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

La délégation de compétence a été utilisée à hauteur de 95 018,36 euros.

** Aux termes du Conseil d'Administration en date du 7 novembre 2014, le Conseil d'Administration, usant de la délégation de compétence qui lui a été accordée aux termes de la troisième résolution de l'AGE du 30 octobre 2014 a décidé d'émettre 477 660 action émises au prix de 3 euros, au profit de membres de la catégorie de personnes répondant aux caractéristiques définies dans la troisième résolution.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 20 novembre 2014 a constaté la souscription et la libération des 477 660 actions nouvelles et a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

La délégation de compétence a été utilisée à hauteur de 354 412,85 euros.

Historique du capital

Date	Opération	Nominal par action	Prime cumulée	Nombre	Nominal
22/12/1994	Constitution	100 F		425 004	42 500 400 F
AGE 02/01/1998	Augmentation de capital de 21 MF par apport de 27 991 actions de Franklin Partners communication visuel ⁽¹⁾	100 F		635 004	63 500 400 F
AGE 30/03/1999 - CA 22/11/1999	Sur 31 750 obligations convertibles ⁽²⁾ , 26 754 ont été remboursées et 4 996 ont été converties à raison d'1 obligation pour 1 action	100 F	287 270 F	640 000	64 000 000 F
AGE 30/03/1999 - CA 21/05/99	Augmentation de capital ⁽³⁾ de 2,262 MF à l'occasion de l'introduction en Bourse sur le Second marché 100	100 F	7 037 747 F	718 000	71 800 000 F
AGE 22/06/2000	Réduction du nominal par 5	20 F		3 590 000	71 800 000 F
AGE 29/12/2000	Augmentation du capital ⁽³⁾ de 3,26 MF par apport de 7 803 actions de la Sté ASI Informatique	20 F	14 907 156 F	3 753 014	75 060 280 F
AGO-E 28/06/2001	Conversion du capital en euros et augmentation par incorporation de 57 135 € par élévation de la valeur nominale de 3,04 € à 3,06 €	3,06 €		3 753 014	11 500 000 €
CA du 13/12/2002	Augmentation du capital par incorporation d'une somme de 703 363 €, par incorporation à due concurrence de la prime d'apport constituée lors de l'apport approuvé par l'AGE du 29 décembre 2000 et création de 229 542 actions nouvelles	3,06 €		3 982 556	12 203 363 €
CA du 29/09/2004	Annulation de 56 996 actions d'autocontrôle. Augmentation de capital de 191 149,40 € par incorporation de réserves	3,11 €		3 925 560	12 203 363 €
CA du 21/12/2004	Annulation de 32 305 actions. Augmentation de capital de 100 426,35 € par incorporation de réserves et élévation du nominal à 3,13 €	3,13 €		3 893 255	12 203 363 €
AG 30/06/2006	Réduction de capital de 6 718 399,62 € par résorption des pertes antérieures		Suppression de la valeur nominale	3 893 255	5 484 964 €
AG 30/06/2008	Augmentation de capital de 1 784 311,13 € en rémunération des apports de titres de la société Image Force	Néant	1 392 102,87 €	5 159 768	7 269 275,13 €
	Réduction du capital de 281 800 € par annulation de 200 000 actions en autocontrôle	Néant		4 959 768	6 987 475,13 €
AG 25/06/2010	Réduction du capital d'une somme de 3 307 440,01 € Pour apurement des pertes et diminution du pair de chaque action	Néant		4 959 768	3 680 035,12 €
CA du 30/05/2011	Augmentation du capital social d'une somme de 570 751,92 € par versement de numéraire et création de 769 231 actions	Néant		5 728 999	4 250 787,04 €
CA du 12/07/2011	Augmentation du capital par compensation par compensation d'une créance relative à un emprunt obligataire venu à échéance et création de 249 960 actions	Néant		5 978 959	4 436 251,54 €
CA du 30/10/2014	Augmentation du capital par compensation avec des créances et création de 128 061 actions	Néant		6 107 020	4 531 269,90 €
CA du 20/11/2014	Augmentation de capital en numéraire et création de 477 660 actions	Néant		6 584 680	4 885 682,75 €

(1) La rémunération de l'apport des actions FRANKLIN s'est réalisée sur la base d'un taux de parité FRANKLIN PARTNERS/MEDIALOGIE de 2,024/1. Les 210 000 actions MEDIAGERANCE.COM reçues en rémunération de cet apport font partie des actions actuellement détenues par DELPHES SA.

(2) Émission décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 1998. Le remboursement des 26 754 obligations s'est fait au nominal de 157,50 F, soit un remboursement de 4 213 755 F, payable au plus tard le 31 décembre 1999.

(3) Comptablement les frais afférents à l'opération ont été imputés sur la prime d'émission.

Information sur les conditions d'accès au capital

Néant.

Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant.

21.2. Actes constitutifs et statuts

SIÈGE SOCIAL

MAKHEIA Group

125, rue de Saussure - 75017 Paris

FORME JURIDIQUE (ARTICLE 1 DES STATUTS)

Société anonyme de droit français suivant signature des statuts le 22 décembre 1994, et immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris en date du 2 janvier 1995.

Société anonyme au capital de 4 885 682,75 euros (depuis novembre 2014).

DURÉE (ARTICLE 5)

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2094, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 2)

La Société a pour objet l'acquisition de toutes actions ou parts de sociétés, de toutes valeurs mobilières, la prise de participations dans le capital de toutes sociétés :

- la gestion de ces participations,
- la conduite de la politique des filiales.

Prestations dans les domaines suivants :

- gestion administrative et financière,
- stratégie commerciale et marketing,
- recherche et développement,
- organisation,
- fabrication et production,
- et plus généralement l'acquisition et la gestion de tout placement ou de tout investissement à caractère mobilier ou immobilier, toutes prestations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

REGISTRE DU COMMERCE DES SOCIÉTÉS ET APE

RCS Paris 399 364 751

Code APE 6420Z Administration des entreprises (Holding).

EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 19)

Douze mois du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Clauses statutaires particulières

AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ARTICLE 39)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserves, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale peut prélever toutes les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions

appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

PAIEMENT DES DIVIDENDES ET ACOMPTES (ARTICLE 40)

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires, sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Identification des actionnaires

TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES (ARTICLE 29)

Conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité, l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Droits et restrictions attachés aux actions

Pour rappel, tout actionnaire a le droit, à toute époque, d'obtenir communication des documents visés aux articles L. 225-115 à L. 225-117 et concernant les trois derniers exercices, ainsi que des procès-verbaux et feuilles de présence des assemblées tenues au cours de ces trois derniers exercices.

DROITS DE VOTE DOUBLE (ARTICLE 28)

À compter du 3 janvier 2000, toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, bénéficieront d'un droit de vote double. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Nantissement des actions

Aucun nantissement des titres n'a été porté à la connaissance de MAKHEIA Group.

Dispositions relatives aux Administrateurs et au Directeur Général

CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE 16)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les Administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée générale ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des Administrateurs est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être Administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'Administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant courir du mandat de son prédécesseur.

Les Administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir simultanément à plus de cinq Conseils d'Administration ou Conseils de Surveillance de société anonyme ayant leur siège social en France métropolitaine, sauf exception prévue par la loi.

Un salarié de la Société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction.

ORGANISATION DU CONSEIL (ARTICLE 17)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-quinze ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs Vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les Assemblées. En l'absence du Président et des Vice-présidents, le Conseil désigne celui des Administrateurs présents qui présidera la réunion. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL (ARTICLE 18)

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du Directeur Général, ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des Administrateurs.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. Tout Administrateur pourra demander à être convoqué par lettre recommandée avec un délai de 3 jours, sauf urgence justifiée. À défaut, l'auteur de la convocation détermine librement les modalités de celle-ci.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre lieu fixé par l'auteur de la convocation, mais avec le consentement de la moitié des Administrateurs en exercice.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des Administrateurs sont présents.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque Administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque Administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

En cas de partage, la voix du Président de séance n'est pas prépondérante. Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux Administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du Président de séance et d'au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux Administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE 19)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

DIRECTION GÉNÉRALE - DÉLÉGATION DE POUVOIRS (ARTICLE 20)

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration statuant dans les conditions définies par l'article 19 choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de Directeur Général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme un Directeur Général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration. Il engage la Société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la Société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le Conseil d'Administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la Société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs Généraux Délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux Directeurs Généraux Délégués. Le ou les Directeurs Généraux Délégués peuvent être choisis parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le Directeur Général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

SIGNATURE SOCIALE (ARTICLE 21)

Les actes concernant la Société ainsi que les retraits de fonds et valeurs, les mandats sur tous banquiers, débiteurs et dépositaires, et les souscriptions, endos, acceptations, avals ou acquits d'effets de commerce sont signés, soit par l'une des personnes investies de la Direction Générale, soit encore par tous fondés de pouvoirs habilités à cet effet. Les actes décidés par le Conseil peuvent être également signés par un mandataire spécial du Conseil.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DU PRÉSIDENT DU CONSEIL, DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU OU DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS (ARTICLE 22)

1- L'Assemblée générale peut allouer aux Administrateurs, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, dont le montant est porté aux charges d'exploitation et reste maintenu jusqu'à décision contraire. Le Conseil d'Administration répartit librement cette rémunération entre ses membres.

2- Les rémunérations du Président du Conseil, du Directeur Général ou du ou des Directeurs Généraux Délégués sont fixées par le Conseil d'Administration.

3- Le Conseil d'Administration peut également allouer pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs des rémunérations exceptionnelles qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

Les Administrateurs ne peuvent recevoir de la Société aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles prévues dans les paragraphes précédents, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

Conditions d'admission et de convocation des Assemblées générales

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLE 27)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Elles se réunissent au lieu indiqué dans la convocation.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour participer ou se faire représenter aux Assemblées, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité de leurs titres jusqu'à la date de la réunion au lieu indiqué dans ladite convocation cinq jours au moins avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent pour participer ou se faire représenter aux Assemblées justifier de la propriété de leurs actions sous la forme d'une inscription en compte au moins cinq jours avant la date fixée pour l'Assemblée.

Tout Actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, sur justification de l'inscription de ses actions dans les comptes de la Société, pour les titres nominatifs ou chez un teneur de compte-conservateur, pour les titres au porteur, trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Il ne sera tenu compte d'aucun transfert de propriété intervenant pendant ce délai de trois jours ouvrés.

Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée par un autre actionnaire ou son conjoint.

Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer à une autre personne.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Les personnes morales participent aux Assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ceux-ci.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres présents et acceptants de l'Assemblée, qui disposent du plus grand nombre de voix tant en leur nom que comme mandataire.

Le bureau désigne le Secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les délibérations de l'Assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre tenu conformément aux dispositions réglementaires et signés par les membres du bureau.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés, soit par le Président du Conseil d'Administration ou par un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général, soit par le Secrétaire de l'Assemblée.

Dispositions statutaires ayant pour effet de différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle

TRANSMISSION DES ACTIONS (ARTICLE 12)

Les cessions ou transmissions sont libres et ne sont soumises à aucune restriction.

Dispositions relatives aux modifications des droits des Actionnaires

L'Assemblée générale est seule compétente pour modifier les droits des Actionnaires conformément aux dispositions légales.

Dispositions relatives aux modifications du capital dans des conditions plus strictes que la loi ne le prévoit

Néant.

Franchissement de seuils statutaires

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DE PARTICIPATION (ARTICLE 30)

Les déclarations d'information de franchissement de seuils et les déclarations d'intention à effectuer en cas de franchissement de seuils sont faites et sanctionnées dans les conditions prévues par la réglementation.

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL(S) DÉCLARÉS EN 2012

Au 4 janvier 2012, NEXTSTAGE a déclaré détenir plus de 10 % du capital.

Le 11 janvier 2012, M. Franck JACLIN a déclaré avoir franchi à la baisse, le 4 janvier 2012, les seuils de 15 % des droits de vote et 10 % du capital et détenir à cette date, directement et indirectement par l'intermédiaire de la SAS DELPHES qu'il contrôle, 494 113 actions représentant 982 167 droits de vote, soit 8,26 % du capital et 11,02 % des droits de vote.

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL(S) DÉCLARÉS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2013

À noter que la société MAKHEIA Group est passée du marché Euronext C au marché Alternext au 2 février 2011.

Elle a suivi les conditions de fonctionnement des marchés réglementés pendant 3 ans, et depuis 2014 bénéficie donc des seuils des systèmes multilatéraux de négociation organisés.

Sur ces nouvelles bases, il n'y a pas eu de franchissements de seuil significatifs.

21.3. Comptes sociaux 2015

Voir Annexe 2.

21.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MAKHEIA GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur la caractèr approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières : la note de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à leurs évaluations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

A.N.G.

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Christophe NOS

Dominique LAURENT

22. Contrats importants

La Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

23. Déclaration d'experts et déclaration d'intérêts

Non applicable.

24. Documents accessibles au public

Tous les documents mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales peuvent être consultés au siège de MAKHEIA Group – 125, rue de Saussure – 75017 Paris, et en particulier :

- les statuts de la Société ;
- l'ensemble des informations financières relatives aux trois derniers exercices : les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes (intégrés aux documents de référence respectifs et disponibles dans l'espace financier du site MAKHEIA Group), tant pour la société mère que pour ses filiales. Ces documents peuvent être communiqués sur demande par voie électronique.

Les documents destinés aux actionnaires sont également disponibles sur le site Internet de la Société : www.makheia.com, à la rubrique Finance :

- document de référence ;
- communiqués ;
- calendrier des publications ;
- notes d'opération.

Le Document de référence et les notes d'opération sont disponibles sur le site de l'AMF : www.amf.org

25. Informations sur les participations

Voir Annexe 1, États financiers consolidés, § 2.3.1.

26. Informations relatives au rapport de gestion de la Société et tableau de passage entre le rapport de gestion et le Document de référence de MAKHEIA Group

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion de la Société tels qu'exigés aux termes des articles L. 232-1-II et R. 225-102 du Code de commerce.

Le tableau ci-après présente les éléments du rapport de gestion requis à ce titre.

Tableau de passage entre le rapport de gestion et le Document de référence de MAKHEIA Group

Éléments contenus dans le rapport du Conseil d'Administration devant être soumis à l'Assemblée générale par application des articles L. 232-1, II et R. 225-102 du Code de commerce	Rubriques du document de référence contenant les informations correspondantes
Activité de MAKHEIA Group au cours de l'exercice écoulé	6.1, 6.2, 6.3
Résultats de l'activité	3, 9.1, 9.2
Activités en matière de recherche et de développement	11, 5.3
Évolution prévisible de la situation de la Société et Perspectives d'avenir	6.4, 6.5, 12
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	12.2, 2.5 c. conso.
Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société (si le mode de Direction est modifié)	NA
Examen des résultats, de la situation financière de la Société	9
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	4, 2.5 c. conso.
Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société	4.2
Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou cours de Bourse	4.2, 2.5 c. conso.
Liste des mandats ou fonctions exercés par les mandataires sociaux	14, 2.5 c. conso.
Compte rendu de l'état de la participation des salariés, des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants, et au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants	15.2, 17.2
Choix effectué par le Conseil d'Administration en cas d'attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions (BSA) ou d'attribution gratuite d'actions à des dirigeants	15.2, 17.2
Indications prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'acquisition d'actions en vue de les attribuer aux salariés	NA
Activité des filiales de la Société	6.1
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	7.1
Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	NA
Renseignements relatifs à la répartition du capital social	18
Opérations réalisées par les sociétés contrôlées majoritairement par la Société	19, 2.5 c. conso.
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices et montant éligible à la réfaction	20.6
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux	15, 2.5 c. conso., Ann c. sociaux
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	NA
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	NA
Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	4.1, 8.3
Indications prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'opérations effectuées par la Société sur ses propres actions, contrat de liquidité	21.1

Éléments contenus dans le rapport du Conseil d'Administration devant être soumis à l'Assemblée générale par application des articles L. 232-1, II et R. 225-102 du Code de commerce	Rubriques du document de référence contenant les informations correspondantes
Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions	21.1
Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées sur leurs titres	17.2
Informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	NA
Structure du capital de la Société	18.1, 21.1
Droits et Restrictions statutaires attachés aux actions	14.2, 21.2
Participations directes ou indirectes dans le capital dont la Société a connaissance en vertu des art. L. 233-7 et L. 233.12 du Code de commerce	18
Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et leur description	NA
Mécanismes de contrôle prévus dans les systèmes d'actionariat du personnel, accords entre actionnaires dont la Société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (pacte d'actionnaires)	NA
Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration et à la modification des statuts	21.2
Pouvoirs du Conseil d'Administration en particulier l'émission ou le rachat d'actions	21.2
Accords conclus par la Société, modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle	NA
Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	15.3
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	Ann c. sociaux p. 79
Rapport du Président du Conseil d'Administration	

27. Table de concordance avec les rubriques de l'annexe I du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne

	Section/paragraphe
1. Personnes responsables	
> Nom et fonctions des personnes responsables	1
> Attestation de la personne responsable	1
2. Contrôleurs légaux des comptes	
> Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes	2
3. Informations financières sélectionnées	3
4. Facteurs de risque	4, 2.5 c. conso
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	5.1
> Raison sociale	
> Lieu et numéro d'enregistrement	
> Durée de vie	
> Siège social, forme juridique	
> Exercice social	
5.2. Faits marquants	5.2
5.3. Investissements et immobilisations	5.3
6. Aperçu des activités	
6.1. Métiers du Groupe	6.1
6.2. L'offre Data Content	6.2
6.3. Principales activités et principaux marchés	6.3
6.4. Perspectives 2016 et stratégie du groupe	6.4
6.5. Les priorités 2016	6.5
6.6. Événements exceptionnels	6.6
6.7. Degré de dépendance	6.7
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	7.1
7.2. Liste et renseignements sur les filiales importantes	7.2, 2.3 c. conso
8. Responsabilité sociétale du groupe	
8.1. Environnement et Éthique	8.1
8.2. Environnement et Consommation	8.2
8.3. Engagement sociétal	8.3
9. Examen de la situation financière et du résultat	9
10. Trésorerie et capitaux	10
11. Recherche et développement, brevets et licences	11
12. Information sur les tendances	12
13. Estimations du bénéfice	13
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance	
14.1. Composition des organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale	14.1
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance	14.2

	Section/paragraphe
15. Rémunération et avantages	
15.1. Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux	15.1, 2.5 c. conso
15.2. BSA	15.2, 17.2, 2.4 c. conso
15.3. Pensions, retraites ou autres avantages	15.3
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels et période de fonction	16.1
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'Administration, de Direction	16.2
16.3. Gouvernance et Comité des Rémunérations	16.3
16.4. Procédures de contrôle interne	16.4
16.5. Rapport CAC sur contrôle interne et conventions réglementées	16.5, annexe 3
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés, répartition, et informations sociales	17.1, 2.5 c. conso
17.2. Participations et stock-options	17.2
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	17.2
18. Principaux actionnaires	
18.1. Structure du capital et droits de vote	18.1
18.2. Existence de droits de vote différents	18.2
18.3. Contrôle de l'Émetteur	18.3
18.4. Accord, connu de la société, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	18.4
19. Opérations avec des apparentés	19, 2.5 c. conso
20. Patrimoine, situation financière et résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	20.1
20.2. États financiers	20.2 à 20.5
20.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	20.3, 20.4
20.6. Politique de distribution des dividendes	20.6
20.7. Procédures judiciaires et d'arbitrage	20.7
20.8. Changement significatif de la situation financière	20.8
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	21.1
21.2. Actes constitutifs et statuts	21.2
21.3. Comptes sociaux 2015	21.3
21.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	21.4
22. Contrats importants	22
23. Déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	23
24. Documents accessibles au public	24
25. Information sur les participations	25

ANNEXE 1

COMPTES CONSOLIDÉS

DU 1^{ER} JANVIER 2015 AU 31 DÉCEMBRE 2015

Sommaire

1. Comptes consolidés au 31 décembre 2015	53
1.1. Bilan Actif.....	53
1.2. Bilan Passif.....	53
1.3. Compte de résultat.....	54
1.4. Flux de trésorerie.....	54
1.5. Capitaux propres.....	55
1.6. Présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour leur montant global.....	55
2. Notes annexes aux états financiers consolidés	56
2.1. Informations générales.....	56
2.2. Principales méthodes comptables	56
> Référentiel IFRS appliqué.....	56
> Jugements de la direction.....	57
> Utilisation d'hypothèses et d'estimations	57
> Principe de consolidation	57
> Conversion des états financiers des filiales étrangères.....	57
> Transactions en devises étrangères.....	57
> Immobilisations incorporelles.....	58
> Immobilisations corporelles.....	58
> Contrats de location.....	58
> Dépréciation des actifs à long terme.....	58
> Clients et créances d'exploitation.....	58
> Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	59
> Instruments financiers à terme	59
> Impôts exigibles	59
> Impôts différés	59
> Crédit impôt compétitivité et emploi (CICE).....	59
> Actions propres	59
> Avantages accordés au personnel.....	59
> Provisions.....	60
> Actifs et passifs éventuels.....	60
> Reconnaissance des revenus.....	60
> Résultat par action	60
> Information sectorielle.....	60
2.3. Informations relatives au périmètre de consolidation	61
> Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015.....	61
> Variation de périmètre.....	61
2.4. Notes sur le bilan et le compte de résultat	61
> Actifs non courants.....	61
> Actifs courants.....	62
> Passifs non courants.....	62
> Passifs courants.....	63
> Amortissements, dépréciations et provisions.....	64
> Autres produits et charges opérationnels	64
> Charges financières nettes.....	64
> Charges et produits d'impôts	64
2.5. Autres informations.....	65
> Nombre d'actions composant le capital social.....	65
> Informations relatives aux parties liées	65
> Honoraires des Commissaires aux comptes.....	65
> Effectifs	65
> Engagements hors bilan	66
> Rémunération des dirigeants	66
> Situation des mandats	66
> Information sur les risques.....	66
> Événements postérieurs au 31 décembre 2015.....	66



1. Comptes consolidés au 31 décembre 2015

L'ensemble des états financiers sont présentés en k€.

1.1. Bilan Actif

ACTIFS	Note	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Actifs non courants :	2.4.1		
Goodwill		12 864	12 864
Immobilisations incorporelles		751	524
Immobilisations corporelles		238	277
Autres actifs financiers		289	272
Impôts différés		611	522
Participation mise en équivalence			
Total actifs non courants		14 753	14 459
Stocks		8	7
Autres débiteurs	2.4.2	8 527	8 588
Trésorerie		581	1 438
Total actifs courants		9 116	10 033
TOTAL DES ACTIFS		23 869	24 492

1.2. Bilan Passif

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Capitaux propres :			
Capital souscrit		4 886	4 886
Prime liée au Capital		2 517	2 517
Réserves consolidées		3 406	3 085
Résultat de la période		410	320
Total des capitaux propres		11 219	10 808
Passifs non courants :	2.4.3		
Emprunts à plus d'un an		3 083	3 279
Impôts différés		16	10
Provision à long terme		120	109
Total passifs non courants		3 219	3 398
Passifs courants :	2.4.4		
Provision à court terme		323	393
Fournisseurs		2 860	3 273
Emprunts à moins d'un an		849	663
Autres créditeurs		5 399	5 957
Subvention d'investissement			
Total passifs courants		9 431	10 286
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		23 869	24 492

1.3. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Note	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Chiffre d'affaires		21 884	21 852
Achats consommés et charges externes		-7 443	-7 872
Charges de personnel		-13 156	-12 615
Impôts et taxes		-402	-512
Amortissements et dépréciations	2.4.5	-113	-126
Autres produits & charges		235	-85
Résultat opérationnel courant		1 005	642
Cession d'immobilisation		0	-2
Autres produits & charges opérationnelles	2.4.6	-526	-288
Résultat opérationnel		479	352
Charges financières nettes	2.4.7	-153	-111
Résultat avant impôt et avant résultat des activités arrêtées		326	241
Charges et produits d'impôts	2.4.8	84	79
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net après impôt et avant résultat des activités arrêtées		410	320
Résultat lié aux activités arrêtées			
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT		410	320
Résultat par action			
Avant dilution	2.4.9	0,06	0,05
Après dilution		0,05	0,06

1.4. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placements, sous déduction des découverts bancaires.

RUBRIQUES	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Résultat net des sociétés intégrées	410	320
Amortissements et provisions	114	141
Actions gratuites	0	0
Variation des impôts différés	-85	-114
Plus-values de cession, nettes d'impôts	0	2
Autres produits et charges calculées	11	-1
Capacité d'autofinancement	450	348
Variation du besoin en fonds de roulement	- 914	-1 462
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-464	-1 114
Acquisition d'immobilisations ^{(2) (3)}	-389	-442
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts		45
Incidence des variations de périmètre		-1 553
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-389	-1 950
Variation sur actions autocontrôle		374
Comptes courants		-82
Augmentation de capital ⁽¹⁾		1 685
Souscription de BSA	0	0
Variation d'intérêts courus d'emprunt	-2	
Gain sur cession d'actions propres		1
Souscription d'emprunt ⁽²⁾	350	504
Remboursements d'emprunts	-464	-519
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-114	1 963
Variations de trésorerie	- 968	-1 101
Trésorerie d'ouverture	1 274	2 375
Trésorerie de clôture	306	1 274

(1) Hors imputation des frais liés à l'augmentation de capital impayés au 31 décembre 2014.

(2) Dont 50 k€ de matériel informatique acquis en avril 2015 en crédit-bail.

(3) Dont activation de frais de développement liés à l'offre Data Content pour 241 k€.



1.5. Capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2013	4 436	1 327	2 271	440	8 474
Résultat 31 décembre 2013				320	320
Augmentation de capital	450				450
Prime d'émission (*)		1 190			1 190
Impact des BSA					
Variation actions propres			374		374
Autres variations					
Attribution gratuite d'actions					
Affectation du résultat 2013			440	-440	
Situation au 31 décembre 2014	4 886	2 517	3 085	320	10 808
Résultat 31 décembre 2015				410	410
Augmentation de capital					
Prime d'émission					
Impact des BSA					
Variation actions propres					
Autres variations					
Attribution gratuite d'actions					
Affectation du résultat 2014			320	-320	0
Situation au 31 décembre 2015	4 886	2 517	3 405	410	11 218

(*) dont 103 k€ de frais liés à l'augmentation de capital imputés en diminution de la prime d'émission.

1.6. Présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour leur montant global

	31/12/2015	31/12/2014
RESULTAT NET	410	320
Écarts de conversion		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Impôts		
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	410	320
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	410	320
Dont part du Groupe	410	320
Dont part des intérêts minoritaires		

2. Notes annexes aux états financiers consolidés

2.1. Informations générales

MAKHEIA Group (« la société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») exercent leur activité dans le domaine de la communication hors média. MAKHEIA Group, se revendique comme le premier groupe de communication « post-publicitaire ». MAKHEIA Group a été élu fin 2015 Meilleur Groupe de communication indépendant. Son modèle inédit, singulier, fait le lien entre stratégie de communication et écosystèmes digitaux, entre innovation digitale et production de contenus à valeur ajoutée, entre plateformes sociales et stratégies relationnelles multicanales.

Le Groupe est organisé autour de trois pôles stratégiques : l'innovation et les stratégies digitales (avec les agences Big Youth et Megalo), le brand content et les stratégies éditoriales (avec l'agence Sequoia), l'activation business et relationnelle (avec l'agence Affinity) et intervient sur 4 secteurs d'expertises privilégiées : l'automobile, le luxe, la banque assurance et l'industrie.

La société MAKHEIA Group est une société anonyme dont le siège social est au 125 rue de Saussure - 75017 Paris.

L'action MAKHEIA Group est cotée sur le marché NYSE ALTERNEXT depuis le 3 février 2010 (préalablement à cette date, l'action était cotée sur le compartiment C de NYSE Euronext).

Les états financiers consolidés de MAKHEIA Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont établis en milliers d'euros. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 26 avril 2016.

2.2. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés et d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Les états financiers consolidés de MAKHEIA Group sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2015. Ces normes et interprétations sont consultables sur :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique hormis les instruments financiers et les actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à la juste valeur.

Concernant la présentation des états financiers consolidés, MAKHEIA Group applique la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2009-R.03 en date du 2 juillet 2009 relative aux formats du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres.

Référentiel IFRS appliqué

TEXTES IFRS APPLICABLES DE FAÇON OBLIGATOIRE AUX EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015
IFRIC 21 Droits ou taxes qui précisent que la date de comptabilisation des taxes prélevées par les autorités publiques est la date du fait générateur de l'obligation de payer ces taxes.

Améliorations annuelles des IFRS – Cycles 2011-2013 – Liste des amendements. Les paramètres nécessaires sont manquants ou erronés. applicables de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- IFRS 1 – Première application des IFRS – Signification de « IFRS applicables » dans les états financiers d'un premier adoptant.
- IFRS 3 – Regroupements d'entreprises – Non-application d'IFRS 3 à la formation d'un partenariat dans les états financiers dudit partenariat
- IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur – Exemption visée au §52 sur les portefeuilles d'instruments financiers
- IAS40 – Immeubles de placement – Clarification de l'interaction entre IFRS 3 et IAS 40 pour le classement d'un immeuble entre immeuble de placement et bien immobilier occupé par son propriétaire.

Améliorations annuelles des IFRS – Cycles 2010-2012 – Liste des amendements. Les paramètres nécessaires sont manquants ou erronés. applicables de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- IFRS 2 – Paiement à base d'actions – Définition des conditions d'acquisition des droits.
- IFRS 3 – Regroupement d'entreprises.
- Comptabilisation des paiements conditionnels.



- IFRS 8 – Secteurs opérationnels – Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs par segment.
- Amendement des bases de conclusion d'IFRS 13 – Débiteurs et créditeurs à court terme.
- IAS 16 et IAS 38 – Immobilisations corporelles et incorporelles – Méthode de la réévaluation – Ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé.
- IAS 24 – Informations relatives aux parties liées – Principaux dirigeants.

La mise en œuvre des normes et interprétations applicables au 1^{er} janvier 2015 n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015.

TEXTES IFRS DONT L'APPLICATION N'EST PAS OBLIGATOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Le Groupe n'a pas anticipé de normes, amendements ou interprétations non encore adoptés par l'Union européenne, dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2015.

Textes applicables au 1^{er} janvier 2016 :

- IFRS 14 – Activités régulières.
- Amendement à IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise.
- Amendement à IAS 1 – Informations à fournir.
- Amendement des IFRS – Cycle 2012/2014.
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – « Immobilisations corporelles » et « Immobilisations incorporelles » Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables.
- Amendements à IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes.
- Amendements à IAS 19 – Régimes à prestations définies – Cotisations des membres du personnel.
- Amendements à IAS 19.

Ces textes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Textes applicables au 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 9 – Instruments financiers.
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

Textes applicables au 1^{er} janvier 2019 :

- IFRS 16 – Contrats de location.

Jugements de la direction

Certains principes comptables utilisés font appel au jugement de la direction du Groupe en ce qui concerne, en particulier, deux domaines :

- la détermination du niveau de reconnaissance des revenus selon la méthode de l'avancement ;
- l'appréciation du caractère immobilisable des dépenses de développement en lien avec les critères définis par IAS 38.

Utilisation d'hypothèses et d'estimations

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- les tests de dépréciation (notamment sur les goodwill) ;
- les provisions pour départ en retraite.

Principe de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle direct ou indirect par la détention de plus de 50 % des droits de vote émis sont consolidées par intégration globale.

Les soldes bilanciers et transactions réciproques sont éliminés en totalité dans les sociétés intégrées.

La consolidation est réalisée à partir des arrêtés au 31 décembre 2015.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société. Le Groupe ne dispose pas de filiale étrangère.

Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date des transactions. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euro aux taux de change de clôture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

PRINCIPES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan au coût historique. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon le traitement de référence de la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles. Les actifs incorporels résultant de l'évaluation des actifs des entités acquises sont enregistrés au bilan à leur coût historique. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

ÉCART D'ACQUISITION

Lors de regroupement d'entreprises, un écart d'acquisition est constaté, correspondant à l'excédent du coût de ce regroupement sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette comptabilisée des actifs et passifs éventuels identifiables. Ces écarts ne sont plus amortis depuis le 1^{er} janvier 2004 mais comptabilisés au coût diminué du montant annulé des dépréciations. Ils font l'objet de tests de dépréciation.

COÛTS DE DÉVELOPPEMENT

Les coûts de développement engagés au cours de l'exercice sont comptabilisés en immobilisations incorporelles quand tous les critères prévus par la norme IAS 38 pour les comptabiliser en immobilisation sont réunis.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de :

- logiciels amortis linéairement de 1 à 5 ans (durée d'utilisation prévue) ;
- site internet amorti sur 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de matériels informatiques, enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et d'éventuelles pertes de valeur supplémentaires, selon le traitement de la norme IAS 16 - Immobilisations corporelles.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire selon les durées attendues d'utilisation suivantes :

- Mobiliers et agencements divers : de 3 à 10 ans en mode linéaire
- Matériels informatiques : 3 à 5 ans en mode linéaire et dégressif
- Matériels de transport : 4 ans en mode linéaire

Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est-à-dire qu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17. Les contrats de location-financement ne sont retraités que lorsque l'impact est significatif. Les contrats de location-financement sont constatés à l'actif et amortis selon les règles applicables à la nature du bien, la contrepartie étant constatée en dettes financières. Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles.

Dépréciation des actifs à long terme

Pour les actifs incorporels (Goodwill), le Groupe procède à des tests de dépréciation sur la base des flux de trésorerie actualisés au moins une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des filiales auxquelles ces actifs peuvent être affectés. Les Goodwill sont affectés au moment de leur première comptabilisation. L'affectation aux unités génératrices de trésorerie est cohérente avec la manière dont le management du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions.

Lorsque la valeur recouvrable d'un actif ou d'une filiale est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur, affectée prioritairement aux écarts d'acquisition, est comptabilisée.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés. L'actualisation est réalisée à un taux global de 9 %. Le taux de croissance à l'infini est de 2 % et le coefficient Beta propre à MAKHEIA Group.

La valorisation est déterminée sur la base d'un business plan à 10 ans.

Clients et créances d'exploitation

Les dépréciations des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les en-cours de services comprenant les travaux effectués non encore facturés ont été reclassés dans les créances clients en factures à établir.

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.



Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend exclusivement des comptes courants ouverts auprès d'établissements de crédit.

Instruments financiers à terme

Le Groupe utilise divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les instruments financiers relatifs aux couvertures de taux font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par des swaps de taux d'intérêt sont réévalués à la juste valeur de l'emprunt lié à l'évolution des taux d'intérêt. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période et compensés par les variations symétriques des swaps de taux pour la partie efficace.

Impôts exigibles

Il existe au sein du Groupe un périmètre d'intégration fiscale composé des sociétés suivantes :

- MAKHEIA GROUP
- MAKHEIA AFFINITY
- LA FORME INTERACTIVE
- IMAGE FORCE
- SEQUOIA
- BIG YOUTH à compter du 1/1/2015

Chaque société dont le résultat est bénéficiaire constate dans ses comptes sociaux la charge d'impôt qu'elle supporterait comme si elle n'était pas membre du Groupe.

Le produit d'impôt correspondant à l'économie réalisée du fait des sociétés déficitaires est comptabilisé au compte de résultat de la société mère.

Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en application de la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Crédit impôt compétitivité et emploi (CICE)

Le CICE du Groupe s'élève à un montant de 242 k€, il a été comptabilisé dans le compte de résultat en diminution des charges sociales afin de respecter la volonté du législateur.

Afin de financer son besoin en fonds de roulement, la société MAKHEIA Group a obtenu un préfinancement du CICE pour un montant de 199 k€ auprès de BPI France. En contrepartie, la société a cédé à BPI France sa créance à concurrence d'un montant de 234 k€.

Actions propres

Les actions MAKHEIA Group détenues sont comptabilisées à leur coût amorti en réduction des capitaux propres.

Les gains découlant de la vente des actions propres intervenus au cours de l'exercice sont déduits des capitaux propres, nets des effets d'impôt.

Avantages accordés au personnel

AVANTAGES À COURT TERME

Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes à cotisations définies : l'obligation du Groupe est limitée au versement de cotisations ; ils correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire ; les cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Régimes à prestations définies : Le Groupe n'a comme engagement que le versement d'indemnités de fin de carrière définies par les conventions collectives pour les sociétés qui n'ont pas couvert cette obligation par une police d'assurance. L'obligation est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles (taux de mortalité, taux de turn over, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire). Les principales hypothèses actuarielles retenues par le Groupe sont les suivantes :

- Application des conventions collectives propres à chaque entité ;
- Fort taux de turn-over (utilisation depuis le 31 décembre 2005 de taux de turn-over propres à la société actualisés au 31 décembre 2015) ;
- Taux d'accroissement des salaires : 2 % ;
- Taux d'actualisation : 1,97 % ;
- Âge de départ : 62 ans ;
- Départ volontaire.

L'augmentation de l'engagement générée par la modification des barèmes de calcul des indemnités de fin de carrière (conformément à l'avenant n° 28 du 28 avril 2004 de la convention collective des bureaux d'études) constituant un coût des services passés a été étalé sur la durée résiduelle moyenne d'activité prévisionnelle.

Depuis le 31 décembre 2005, date à laquelle il a été utilisé une table de turn-over propre à l'entreprise, le Groupe a décidé d'étaler les écarts actuariels de manière linéaire sur 5 ans.

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés.

L'engagement est constaté au bilan en passifs non courants, pour le montant de l'engagement total, ajusté du coût des services passés différés et des écarts actuariels non comptabilisé. Un rapprochement entre le montant de l'engagement et la provision comptabilisée est présenté en note 2.4.3.

Les charges sociales sur le montant des indemnités de mise à la retraite ont été intégrées dans l'évaluation du passif social.

La charge de l'exercice est constatée intégralement au compte de résultat en charge opérationnelle.

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les seuls avantages à long terme sont liés à la participation des salariés. Ils sont comptabilisés en passifs non courants pour la partie supérieure à 1 an.

INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont comptabilisées lors de la mise en œuvre d'une procédure.

Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

Actifs et passifs éventuels

Il n'existe ni d'actifs ni de passifs éventuels au 31 décembre 2015.

Reconnaissance des revenus

Les revenus du Groupe sont principalement constitués de prestations de services, facturées selon la méthode de l'avancement des travaux.

Comme le préconise la norme IAS 18 – Produits des activités ordinaires, les taxes sur le chiffre d'affaires propres à certains pays sont déduites du chiffre d'affaires.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, à l'exception des actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription), retraité des actions d'autocontrôle. Leur nombre est déterminé par application de la méthode du rachat d'actions.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse pendant la période.

Information sectorielle

MAKHEIA Group ne publie pas d'information sectorielle autre que celle figurant dans le Document de Référence – partie 6 Aperçu des activités, dans la mesure où la Société est organisée autour d'une activité principale, « la création et la diffusion de contenus de communication pour le compte de clients », et intervient essentiellement sur le territoire national. Cette activité s'appuie sur trois expertises majeures :

- La marque et ses signes ;
- Les contenus ;
- Les publics et toutes les interfaces permettant de converser avec la marque.



2.3. Informations relatives au périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015

ENTREPRISES	SIÈGES	N° SIREN	CONTRÔLE	MÉTHODE
MAKHEIA GROUP	125 rue de Saussure 75017 PARIS	399 364 751	100 %	IG
MAKHEIA AFFINITY	125 rue de Saussure 75017 PARIS	350 144 093	100 %	IG
IMAGE FORCE	125 rue de Saussure 75017 PARIS	380 322 750	100 %	IG
LA FORME INTERACTIVE	125 rue de Saussure 75017 PARIS	441 539 046	100 %	IG
SEQUOIA	125 rue de Saussure 75017 PARIS	329 936 611	100 %	IG
AGENCE TEYMOUR	125 rue de Saussure 75017 PARIS	384 906 541	100 %	IG
LA DEUXIÈME MAISON	125 rue de Saussure 75017 PARIS	483 140 448	100 %	IG
BIG YOUTH	126 rue Réaumur 75002 PARIS	454 072 034	100 %	IG

Variation de périmètre

Fusion simplifiée intervenue au cours de la période

Néant.

Acquisition intervenue au cours de la période

Néant.

Sorties intervenues au cours de la période

Néant.

2.4. Notes sur le bilan et le compte de résultat

Actifs non courants

GOODWILL

Nature du Goodwill	31/12/2015	31/12/2014
Contenu de communication Corporate	7 280	7 280
Contenu de communication Marketing	2 216	2 216
Contenus Digitaux et applications tactiles	2 150	2 150
Agence Teymour	794	794
La Deuxième Maison	424	424
TOTAL	12 864	12 864

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (DONT FONDS DE COMMERCE)

Valeur brute	31/12/2014	Var. périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Fonds de commerce ⁽²⁾	559		10		569
Site internet et production immobilisée ⁽¹⁾	90		336	90	336
Brevets, licences, logiciels	85		12	85	12
Marques	12				12
TOTAL	746		358	175	929

(1) 90 k€ concernent la refonte du site internet du Groupe en 2015. Les montants immobilisés sont inscrits à l'actif sur la base de coûts directs composés de salaires, de charges sociales et de dépenses de production audiovisuelle sous-traitée à des prestataires externes. Un amortissement de 30 k€ a été constaté (durée d'amortissement de 3 ans), la mise en ligne définitive du site est intervenue en janvier 2015. Production immobilisée constatée en 2015 de 241 k€.

(2) 308 k€ concernent l'acquisition le 11 décembre 2014 par notre filiale BIG YOUTH du fonds de commerce Megalo & Compagny.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont principalement composées d'agencements et de matériel de bureau et informatique.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers sont composés des dépôts de garantie, prêts au personnel et des participations dans les sociétés non intégrées.

VARIATION DES IMMOBILISATIONS HORS FONDS DE COMMERCE

Brut	31/12/2014	Var. périmètre	Acquisition	Cession (*)	31/12/2015
Incorporelles	746		358	175	930
Corporelles	663		104	168	588
Financières	272		17		290
TOTAL	1 681		479	343	1 818

(*) Cession et virement de poste à poste.

Amortissement	31/12/2014	Var. périmètre	Dotations	Reprise	31/12/2015
Incorporelles	222		42	85	179
Corporelles	386		142	168	360
Financières				0	
TOTAL	608		184	253	539

Net	31/12/2015	31/12/2014
Incorporelles	751	524
Corporelles	238	277
Financières	289	272
TOTAL	1 278	1 073

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Nature	31/12/2015	31/12/2014
Déficits reportables	457	372
Indemnités de fin de carrière	54	43
Différences temporaires	100	107
Dépôt de garantie	0	0
TOTAL	611	522

Actifs courants
AUTRES DÉBITEURS

	31/12/2015	Échéances			31/12/2014
		- 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Clients	7 379	7 379			7 197
États & divers	893	893			1 157
Charges constatées d'avance	368	368			347
TOTAL BRUT	8 640	8 640			8 701

	31/12/2015	31/12/2014
Dépréciation Clients	113	113
Dépréciation Stock	0	0
Total des dépréciations	113	113
TOTAL NET	8 527	8 588

Passifs non courants
IMPÔTS DIFFÉRÉS

Nature	31/12/2015	Échéances			31/12/2014
		- 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Sur Crédit-bail	0	0			0
Sur Indemnités retraite	3	3			0
Sur Amortissement dérogatoire	13	13			10
TOTAL	16	16			10


PROVISIONS À LONG TERME

Le montant des provisions à long terme est exclusivement composé des engagements de retraite.

	Engagement	Coût des services passés restant à étaler	Écarts actuariels restant à comptabiliser	Total
Au 01/01/2015	109	-1	-27	81
Droits acquis				
Liquidation réduction				
Coût des services passés				
Écarts actuariels				
Charge exercice	11	1	13	25
AU 31/12/2015	120	0	-14	116
Coûts des services passés				0
Engagement au 31 décembre 2015				120
Charges de l'exercice				25

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Les emprunts et dettes financières diverses représentent la part à plus d'un an des crédits en cours soit : 3 083 k€, dont :

- Crédit à taux variable : 0 k€
- Crédit bancaire à taux fixe : 561 k€
- Emprunt obligataire convertible : 2 500 k€
- Emprunt lié au retraitement du crédit-bail : 21 k€
- Comptes courants d'associés : 0 k€

Les emprunts n'ont fait l'objet d'aucun défaut de remboursement au cours de l'exercice ni d'aucun autre manquement qui peut amener les créanciers à exiger le remboursement.

Un emprunt souscrit prévoit des covenants, ces derniers sont respectés au 31 décembre 2015.

Échéances pour les crédits en cours :

Type	31/12/2015	À -d'1 an	Dont à +d'1 an et à moins de 5 ans	Dont à +de 5 ans
Fixe (emprunts bancaires)	1 055	494	561	
Fixe (emprunt obligataire convertible)*	2 500		2 500	
Variable (CB et emprunts)	38	17	21	
Emprunts	3 594	511	3 083	
Comptes courants				
Variable (dépôts reçus)				
Fixe (autres dettes financières)	62	62		
Découvert bancaire	276	276		
Dettes financières	338	338		

(*) À moins que le droit d'attribution d'actions qui y est attaché ne soit exercé, les 2 500 obligations seront amorties, par moitié le 26 avril 2018 par remboursement à un prix de 664,58 euros par obligation (soit une PNC de 411 k€) et le 26 avril 2019 par remboursement à un prix de 706,89 euros par obligation (soit une PNC de 517 k€).

Passifs courants
PROVISIONS À COURT TERME

	31/12/2014	Variation périmètre	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2015
Provision pour risques & charges hors provision Retraite	393		65	134		324
TOTAL	393		65	134		324

AUTRES PASSIFS COURANTS

Nature	31/12/2015	Échéances			31/12/2014
		- 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Dettes fiscales et sociales	4 438	4 438			4 199
Produits constatés d'avance	780	780			1 110
Autres Dettes	138	138			225
Avances et acomptes	43	43			7
Dettes sur immobilisations	0	0			416
TOTAL	5 399	5 399			5 957

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Aucun montant n'est inscrit au passif à la clôture ni au résultat dans l'exercice 2015.

Amortissements, dépréciations et provisions

	31/12/2015	31/12/2014
Amortissement	-183	-168
Dépréciation d'actif	0	-74
Provision pour risques	-65	-30
Reprise de provision	134	146
Autres dépréciations		
	-113	-126

Autres produits et charges opérationnels

	31/12/2015	31/12/2014
Produits divers	2	11
Earn Out BIG YOUTH	389	
Subventions reçues		
Charges diverses	-917	-299
	-526	-288

Charges financières nettes

	31/12/2015	31/12/2014
Dotations/Reprises financières		9
Produits de trésorerie	4	55
Intérêts bancaires	-145	-171
Charges nettes sur cession de VMP	-12	-6
Actualisation dépôt de garantie	0	1
	-153	-111

La sensibilité des charges financières liées à une variation des taux d'intérêt n'est pas significative.

Charges et produits d'impôts

	31/12/2015	31/12/2014
Charges d'impôts		-36
Variation d'impôts différés sur déficit	85	43
Variation d'impôts différés sur les écarts temporaires	-8	58
Variation d'impôts différés sur les indemnités de fin de carrière	8	14
	85	80

RÉSULTAT PAR ACTION

Résultat Part du Groupe par action : 0,06 €

Résultat dilué par action : 0,05 €

Le numérateur correspond au résultat net part du Groupe, s'élevant à 410 k€ et le dénominateur au nombre d'actions au 31 décembre 2015 après neutralisation des 36 348 actions d'autocontrôle et prise en compte des 1 050 000 actions au titre des OCA et des 180 000 actions au titre des BSA.



2.5. Autres informations

Nombre d'actions composant le capital social

	Actions
Au 1 ^{er} janvier 2015	6 584 680
Au 31 décembre 2015	6 584 680

Toutes les actions sont intégralement libérées.

Au 31 décembre 2015, MAKHEIA Group détient 36 348 de ses propres actions et 17 752 actions (contrat de liquidité).

Informations relatives aux parties liées

Les transactions qui ont lieu entre les parties liées sont de nature commerciale. Elles sont réalisées dans les conditions normales d'exploitation. Les avances en compte courant sont rémunérées.

Les transactions entre les sociétés intégrées ont été neutralisées dans les comptes consolidés.

Il n'y a pas de transactions avec les dirigeants.

Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires constatés en charge relatifs aux cabinets DELOITTE, ANG SAS et autres pour les exercices 2015 et 2014 sont les suivants :

	DELOITTE		ANG SAS		GRANT THORNTON	
	Montant HT 2015	Montant HT 2014	Montant HT 2015	Montant HT 2014	Montant HT 2015	Montant HT 2014
Honoraires en €						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Émetteur	28	29	12	13		
Filiales intégrées globalement	70	64			5	6
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes						
Émetteur		0				
Filiales intégrées globalement		2				
Prestations d'audit	98	95	12	13	5	6
Autres						
TOTAL DES PRESTATIONS	98	95	12	13	5	6

Effectifs

Répartition de l'effectif moyen de l'exercice en équivalent temps plein

Par Statut	2015	2014
Cadre	156	144
Non-cadre	27	29
TOTAL	183	173

Par Société	2015	2014
MAKHEIA GROUP	15	15
MAKHEIA AFFINITY	59	59
LA FORME INTERACTIVE	1	5
SEQUOIA	51	52
LA DEUXIÈME MAISON	8	10
AGENCE TEYMOUR	8	9
BIG YOUTH	41	23
TOTAL	183	173

Engagements hors bilan

Les titres IMAGE FORCE détenus par la société MAKHEIA Group ont été donnés en gage à la BNP PARIBAS en garantie de l'emprunt de 4 000 k€ de nominal, au 31 décembre 2015 le capital restant dû s'élève à 298 k€. L'emprunt sera intégralement remboursé en octobre 2016.

La société MAKHEIA Group s'est portée caution à la Société Générale en garantie d'un emprunt, au 31 décembre 2015 le montant de la garantie s'élève à 79 k€.

Les titres BIG YOUTH détenus par la société MAKHEIA Group ont été nantis au profit du Crédit Lyonnais en garantie d'un emprunt de 500 k€ de nominal, au 31 décembre 2015 le capital restant dû s'élève à 381 k€.

La société MAKHEIA Group s'est portée caution auprès du CIC en garantie d'un emprunt de 300 k€. Au 31 décembre 2015, le capital restant dû est de 276 k€. L'échéance finale de l'emprunt est le 25/07/2020.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants s'est élevée à un montant de 574 k€ au 31 décembre 2015.

La part du capital détenue par les membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2015, représente 1 950 558 actions, soit 29,62 % du capital de la Société.

Aucune avance n'a été consentie aux dirigeants au cours de l'exercice.

Une somme de 66,5 k€ a été versée en 2015 au titre des jetons de présence.

Il n'existe aucun autre avantage (avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme, indemnités de fin de contrat, paiement en actions) au 31 décembre 2015.

Situation des mandats

Un nouvel administrateur a été nommé en 2015.

Information sur les risques

Gestion du risque clients :

La diversité des clients tant en matière d'activités que de structure limite significativement le risque de dépendance vis-à-vis d'un client. Les dix premiers clients représentent 37,7 % du chiffre d'affaires consolidé.

Gestion du risque de liquidité :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de dépôts bancaires et de SICAV qui sont convertibles à court terme en liquidités et qui ne sont exposées à aucun risque de perte de valeur significative.

MAKHEIA Group procède régulièrement à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir : le montant des lignes bancaires et emprunts contractés est supérieur aux besoins actuels de financement, qu'il s'agisse du financement des actifs du Groupe ou de ses besoins de trésorerie court terme.

Politique et procédure de gestion du capital :

Il n'existe pas à ce jour de plan significatif de modification du capital social (programme de rachat, stock-options...).

Analyse de la sensibilité liée au taux d'intérêt :

Le 30 juin 2008, le Groupe a souscrit un emprunt de 4 000 k€ à la BNP sur la durée de 6 ans au taux EURIBOR 1 mois +1,2 % (soit 5,664 % à la date de signature du contrat).

Le 30 avril 2009, une opération d'échange de conditions d'intérêts a été signée avec la BNP afin que les résultats du Groupe ne soient pas liés à une variation des taux d'intérêt.

À effet au 1^{er} novembre 2012, le contrat a été renégocié :

- Nouvelle date d'échéance fixée au 31 octobre 2016 ;
- Remboursement annuel le 31 octobre ;
- Intérêts annuels à taux fixe de 2,1 %.

Événements postérieurs au 31 décembre 2015

Aucun événement postérieur au 31 décembre 2015 n'est à signaler.

ANNEXE 2

COMPTES SOCIAUX

DU 1^{ER} JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015

Sommaire

1. Comptes sociaux	68
1.1. Bilan	68
> Actif	68
> Passif	69
1.2. Compte de résultat.....	70
2. Annexes aux comptes sociaux	71
2.1. Préambule.....	71
2.2. Règles et méthodes comptables.....	71
> Principes comptables	71
> Autres immobilisations incorporelles.....	71
> Immobilisations corporelles.....	71
> Immobilisations financières autres que les titres de participation.....	71
> Créances	71
> Trésorerie.....	71
> Reconnaissance des revenus	71
> Changement de méthode	71
> Faits marquants de l'exercice	71
> Événements postérieurs	72
2.3. Autres éléments significatifs de l'exercice.....	72
> Comptabilisation et présentation du Crédit impôt compétitivité et emploi (CICE)	72
> Intégration fiscale.....	72
2.4. Notes sur le bilan actif.....	72
> Actif immobilisé	72
> Immobilisations brutes	72
> Amortissements et provisions d'actif.....	72
> Immobilisations financières	73
> Méthodes d'évaluation.....	73
> État des créances.....	73
> Provisions pour dépréciation.....	73
> Produits à recevoir par postes du bilan	74
> Charges constatées d'avance (268 357 euros).....	74
> Stocks	74
> Clients et autres créances.....	74
> Valeurs mobilières de placement	74
> Disponibilités.....	74
2.5. Notes sur le bilan passif.....	74
> Capital social	74
> Variation des capitaux propres	74
> Provisions	74
> État des dettes	75
> Charges à payer par postes du bilan.....	75
2.6. Notes sur le compte de résultat	75
> Ventilation du chiffre d'affaires.....	75
> Charges et produits financiers.....	75
> Charges et produits exceptionnels.....	75
> Ventilation de l'impôt sur les bénéfices.....	76
> Incidence des évaluations fiscales dérogatoires.....	76
> Accroissements et allègements de la dette future d'impôts en euros.....	76
2.7. Autres informations.....	76
> Effectif moyen.....	76
> Rémunération des dirigeants	76
> Informations relatives au crédit-bail.....	76
> Engagements financiers.....	77
> Engagement en matière de retraite.....	77
> Compte Personnel de Formation (ex-DIF).....	77
> Entreprises liées	77
2.8. Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice.....	78
> Produits à recevoir (662 522 euros).....	78
> Charges constatées d'avance.....	78
> Charges à payer (750 536 euros).....	78
2.9. Tableau des filiales et participations	78

1. Comptes sociaux

1.1. Bilan

Actif

(en €)	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	62 165		62 165		62 165
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	168 711	109 036	59 674	93 265	- 33 591
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	26 916 484	5 200 877	21 715 607	20 020 116	1 695 491
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	80 954	2 806	78 148	80 954	- 2 806
Prêts					
Autres immobilisations financières	235 969		235 969	233 793	2 176
Total (I)	27 464 283	5 312 719	22 151 563	20 428 128	1 723 435
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	54 476		54 476	24 090	30 386
Clients et comptes rattachés	982 501		982 501	984 480	- 1 979
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. État, impôts sur les bénéfices	316 116		316 116	491 939	- 175 823
. État, taxes sur le chiffre d'affaires	150 490		150 490	154 347	- 3 857
. Autres	4 855 803		4 855 803	3 569 204	1 286 599
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	40 929	2 762	38 167	41 785	- 3 618
Disponibilités	99 624		99 624	450 499	- 350 875
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	268 357		268 357	280 109	- 11 752
Total (II)	6 768 297	2 762	6 765 534	5 996 452	769 082
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Écarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 À V)	34 232 579	5 315 482	28 917 098	26 424 580	2 492 518



Passif

(en €)	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 4 885 683)	4 885 683	4 885 683	
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	2 516 922	2 516 922	
Écarts de réévaluation			
Réserve légale	488 569	443 363	45 206
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	8 284 742	6 425 492	1 859 250
Résultat de l'exercice	2 295 767	1 904 456	391 311
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	39 591	30 793	8 798
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Total (I)	18 511 274	16 206 709	2 304 565
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Total (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	2 559 932	2 559 932	
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	682 008	1 073 693	- 391 685
. Découverts, concours bancaires	483	161 722	- 161 239
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	5 483 117	4 212 958	1 270 159
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	999 130	1 098 990	- 99 860
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	211 708	182 275	29 433
. Organismes sociaux	196 642	196 424	218
. État, impôts sur les bénéfices			
. État, taxes sur le chiffre d'affaires	204 339	199 436	4 903
. État, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés		25 944	- 25 944
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		416 377	- 416 377
Autres dettes	68 465	90 121	- 21 656
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Total (IV)	10 405 824	10 217 871	187 953
Écart de conversion passif	(V)		
TOTAL PASSIF (I À V)	28 917 098	26 424 580	2 492 518

1.2. Compte de résultat

(en €)	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises				888	- 888	-100,00
Production vendue biens						
Production vendue services	4 818 984	900	4 819 884	4 303 227	516 657	12,01
Chiffres d'affaires Nets	4 818 984	900	4 819 884	4 304 114	515 770	11,98
Production stockée						
Production immobilisée			62 165		62 165	N/S
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			15 506	16 213	- 707	-4,36
Autres produits			59 494	41 649	17 845	42,85
Total des produits d'exploitation (I)			4 957 049	4 361 976	595 073	13,64
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 898 202	2 413 981	484 221	20,06
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			873 798	775 928	97 870	12,61
Impôts, taxes et versements assimilés			36 554	63 744	- 27 190	-42,65
Salaires et traitements			1 166 445	1 174 173	- 7 728	-0,66
Charges sociales			499 252	490 006	9 246	1,89
Dotations aux amortissements sur immobilisations			40 600	52 530	- 11 930	-22,71
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			97 505	104 997	- 7 492	-7,14
Total des charges d'exploitation (II)			5 612 355	5 075 359	536 996	10,58
RÉSULTAT EXPLOITATION (I-II)			-655 306	-713 383	58 077	8,14
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			879 060	860 734	18 326	2,13
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			32 206	67 088	- 34 882	-51,99
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 181 000	1 907 893	273 107	14,31
Différences positives de change				2	- 2	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			3 544	15 000	- 11 456	-76,37
Total des produits financiers (V)			3 095 810	2 850 717	245 093	8,60
Dotations financières aux amortissements et provisions			99 084	191 804	- 92 720	-48,34
Intérêts et charges assimilés			223 122	256 858	- 33 736	-13,13
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			11 827	5 450	6 377	117,01
Total des charges financières (VI)			334 034	454 112	- 120 078	-26,44
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			2 761 776	2 396 605	365 171	15,24
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)			2 106 471	1 683 222	423 249	25,15
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				10 701	- 10 701	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				47 377	- 47 377	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			58 078	- 58 078	-100	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			178 462	16 524	161 938	980,02
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			46 752	- 46 752	-100	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			8 798	8 798		0,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)			187 260	72 074	115 186	159,82
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-187 260	-13 996	- 173 264	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			-376 556	-235 231	- 141 325	60,08
Total des produits (I+III+V+VII)			8 052 859	7 270 771	782 088	10,76
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)			5 757 092	5 366 315	390 777	7,28
RÉSULTAT NET			2 295 767	1 904 456	391 311	20,55
Dont Crédit-bail mobilier			13 706		13 706	N/S
Dont Crédit-bail immobilier						



2. Annexes aux comptes sociaux

2.1. Préambule

L'exercice social clos le 31 décembre 2015 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2014 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 28 917 098,68 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 295 767,14 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés le 26 avril 2016 qui ont été établis par les dirigeants.

2.2. Règles et méthodes comptables

Principes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées en accord avec le P.C.G. 2014 – Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 (homologué par arrêté du 8 septembre 2014) dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en respectant le principe de continuité d'exploitation.

Autres immobilisations incorporelles

Le poste « autres immobilisations incorporelles » correspond à des immobilisations incorporelles en cours.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition.

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire selon les durées attendues d'utilisation suivantes :

- Mobiliers et Agencements divers : 3 à 9 ans
- Matériels informatique : 3 ans
- Mobiliers : 5 ans

Immobilisations financières autres que les titres de participation

Elles correspondent à des dépôts de garantie.

Créances

Les dépréciations des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Trésorerie

Ce poste comprend des comptes courants ouverts auprès d'établissements de crédit ainsi que des actions propres.

Reconnaissance des revenus

Les revenus de la Société sont principalement constitués de prestations de services, facturées selon la méthode de l'avancement des travaux.

Changement de méthode

Il n'y a eu aucun changement de méthode dans l'exercice.

Faits marquants de l'exercice

- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Préfinancement du CICE 2015 auprès de BPI France ;
- Première année d'intégration fiscale de la société BIG YOUTH ;
- MAKHEIA Group a été élu Meilleur Groupe de Communication Indépendant 2015.

Événements postérieurs

Aucun événement n'est à signaler.

2.3. Autres éléments significatifs de l'exercice

Comptabilisation et présentation du Crédit impôt compétitivité et emploi (CICE) :

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement. Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous-compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Au 31 décembre 2015, le montant du CICE de la société MAKHEIA Group s'est élevé à 18 k€. Comme le CICE 2014, il sera utilisé pour reconstituer le besoin en fonds de roulement.

En 2015, la société MAKHEIA Group a obtenu un préfinancement du CICE du Groupe pour un montant de 198 k€ auprès de BPI France. En contrepartie, la Société a cédé à BPI France sa créance à concurrence d'un montant de 234 k€.

Intégration fiscale

Identité de la société mère

SA MAKHEIA GROUP, 125 rue de Saussure 75017 Paris

Périmètre d'intégration fiscale

SA MAKHEIA GROUP

SAS MAKHEIA AFFINITY

SA IMAGE FORCE

SAS SEQUOIA

SAS LA FORME INTERACTIVE

SAS BIG YOUTH

Modalité de répartition de l'impôt

Chaque société calcule et comptabilise l'impôt comme si elle n'était pas intégrée fiscalement. L'économie d'impôt provenant de la compensation des résultats fiscaux reste acquise à la société mère.

Charges d'impôt théorique

Aucune charge d'impôt sur les sociétés n'a été comptabilisée au 31 décembre 2015.

Il en aurait été de même en l'absence d'intégration fiscale.

2.4. Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes

Actif immobilisé (en €)	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles		62 165		62 165
Immobilisations corporelles	202 047	7 009	40 345	168 711
Immobilisations financières	27 620 740	2 175	389 509	27 233 406
TOTAL	27 822 787	71 349	429 854	27 464 283

Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions (en €)	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	108 783	40 600	40 346	109 036
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières	7 285 877	98 806	2 181 000	5 203 683
TOTAL	7 394 659	139 406	2 221 346	5 312 719



Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés (en €)	Montant	Amortis.	Valeur nette
Installations, agencements, aménagements	107 413	72 695	34 718
Matériel vidéo	2 104	384	1 720
Matériel informatique	5 967	3 951	2 016
Matériel informatique Groupe	36 813	28 380	8 433
Mobilier	8 590	3 626	4 964
Œuvres d'art	7 824	0	7 824
Immobilisations incorporelles encours	62 165	0	62 165
TOTAL	230 876	109 036	121 840

Immobilisations financières

Valeur Brute (en k€)	31/12/2014	Acquisition	Sortie	31/12/2015
		2015	2015	
DÉPÔT DE GARANTIE	234	2		236
MAKHEIA AFFINITY	14 151			14 151
LA FORME INTERACTIVE	1 131			1 131
AGENCE TEYMOUR	518			518
IMAGE FORCE	8 601			8 601
LA DEUXIÈME MAISON	550			550
BIG YOUTH	2 354		389	1 965
ACTIONS PROPRES	81			81
TOTAL	27 620	2	389	27 233

Dépréciation (en k€)	31/12/2014	Dotation 2015	Reprise 2015	31/12/2015
MAKHEIA AFFINITY	6 902		2 181	4 721
LA FORME INTERACTIVE	383	96		479
ACTIONS PROPRES		3		
TOTAL	7 285	99	2 181	5 203

Méthodes d'évaluation

Les titres des filiales ont été évalués en retraitant les capitaux propres d'une valeur de fonds de commerce qui intègre les tests de dépréciation des actifs incorporels (GOODWILL) réalisés au niveau des filiales auxquelles ces actifs peuvent être affectés. Les Goodwill sont affectés au moment de leur première comptabilisation en consolidation. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés. L'actualisation est réalisée à un taux global de 9 %.

La valorisation est déterminée sur la base d'un business plan à 10 ans.

L'affectation aux unités génératrices de trésorerie est cohérente avec la manière dont le management du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions.

Lorsque la valeur des titres réévalués est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Lorsque la valeur des titres réévalués est supérieure à la valeur nette comptable, nous appliquons un coefficient de pondération destiné à répartir la reprise de provision sur plusieurs exercices afin de s'assurer de la pérennité de celle-ci.

Ainsi au 31 décembre 2015, la dépréciation pour les titres MAKHEIA AFFINITY a été reprise à hauteur de 2 181 k€ et la dépréciation des titres LA FORME INTERACTIVE a été augmentée de 96 k€.

État des créances

État des créances (en €)	Montant brut	À un an	À plus d'un an
Actif immobilisé	235 969		235 969
Actif circulant & charges d'avance	6 573 267	6 573 267	
TOTAL	6 809 236	6 573 267	235 969

Provisions pour dépréciation

Nature des provisions (en €)	À l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	À la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers	2 484	278			2 762
TOTAL	2 484	278			2 762

Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir (en €)	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	655 112
Autres créances	7 410
Disponibilités	
TOTAL	662 522

Charges constatées d'avance (268 357 euros)

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Stocks

Il n'existe aucun stock.

Clients et autres créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2015, aucune dépréciation n'a été constatée.

Valeurs mobilières de placement

Il n'existe pas de valeurs mobilières au 31 décembre 2015 autres que les actions propres.

La société MAKHEIA Group détient au 31 décembre 2015, 17 752 de ses propres actions inscrites en VMP.

Actions propres (en €)	nombre	VN	montant
Actions Gilbert Dupont	17 752	2,15	40 929
TOTAL	17 752		40 929

Au 31 décembre 2015, les actions propres sont dépréciées pour 2 762 €.

Disponibilités

Les disponibilités correspondent au solde de comptes courants bancaires pour 100 k€.

2.5. Notes sur le bilan passif

Capital social

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	6 584 680	0,74	4 885 683
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
TITRES EN FIN D'EXERCICE	6 584 680	0,74	4 885 683

Variation des capitaux propres

	En €
Au 1 ^{er} janvier	16 206 709
Augmentations de capital	
Variation de la prime d'émission ⁽¹⁾	
Distribution de dividendes	
Résultat de l'exercice	2 295 797
Provisions réglementées	8 798
AU 31 DÉCEMBRE	18 511 274

Provisions

Nature des provisions (en €)	À l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	À la clôture
Provisions réglementées	30 793	8 798			39 591
Provisions pour risques et charges					
TOTAL	30 793	8 798			39 591



État des dettes

État des dettes (en €)	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit ⁽¹⁾	3 242 423	458 814	2 783 609	
Dettes financières diverses	5 483 117	5 483 117		
Fournisseurs	999 130	999 130		
Dettes fiscales et sociales	612 689	612 689		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	68 465	68 465		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	10 405 823	7 622 215	2 783 609	

(1) À moins que le droit d'attribution d'actions attaché à l'emprunt obligataire d'un montant de 2 500 000 € ne soit exercé, lesdites obligations seront amorties, par moitié le 26 avril 2018 par remboursement à un prix de 664,58 euros par obligation (soit une PNC de 411 k€) et le 26 avril 2019 par remboursement à un prix de 706,89 euros par obligation (soit une PNC de 517 k€).

Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer (en €)	Montant
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	62 561
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	470 760
Dettes fiscales et sociales	217 214
Autres dettes	
TOTAL	750 536

2.6. Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond principalement à des prestations de services aux filiales.

Charges et produits financiers

Libellés	En €
Intérêts et charges assimilés	123 466
Intérêts comptes courants	99 656
Dotation de provision sur dépréciation d'immobilisations financières	99 084
Charge sur cession d'actions propres	11 827
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	334 034

Libellés	En €
Produits financiers sur participation	879 060
Intérêts comptes courants	32 206
Produits des valeurs mobilières de placement	3 544
Reprise de provision sur dépréciation d'immobilisations financières	2 181 000
Reprise dépréciation du compte courant	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	3 095 811

La société MAKHEIA Group a reçu 879 060 € de dividendes au cours de l'exercice 2015.

Charges et produits exceptionnels

Au 31 décembre 2015, les charges et produits exceptionnels concernent les éléments suivants :

Libellés (en €)	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Charges exceptionnelles litige Saussure	55 514	
Charges exceptionnelles sur licenciement	122 041	
VNCEA et prix de cession des titres cédés		
Mali et Boni sur rachat actions en propres		
Produit lié à une régularisation de charge locative		
Dotation aux amortissements dérogatoires	8 798	
TOTAL	186 353	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Niveau de résultat (en €)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-655 306	-376 556	-278 750
Résultat financier	2 761 776		2 761 776
Résultat exceptionnel	-187 260		-187 260
Participation des salariés			
TOTAL	1 919 211	-376 556	2 295 767

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire (en €)	Montant
Résultat net de l'exercice	2 295 767
Impôts sur les bénéfices	-376 556
Résultat comptable avant impôts	1 919 211
Variation des provisions réglementées	8 798
RÉSULTAT HORS IMPÔTS ET DÉROGATOIRES	1 928 009

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements (en €)	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements futurs liés aux jetons de présence à payer constatés à la clôture	4 153	1 384
Allègements futurs liés aux frais d'achat de titres de participation inscrits en charge		
Provision dépréciation de titre de participation non déductible l'année de dotation	96 000	32 000
Provision dépréciation d'actions propres non déductible l'année de dotation		
Total des déficits exploit. Reportables	1 371 675	457 225
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	1 471 828	490 609

2.7. Autres informations

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	14
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	1
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	15

Rémunération des dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants s'est élevée à un montant de 507 k€ en 2015.

La part du capital détenue par les membres du Conseil d'Administration représente 1 950 558 actions, soit 29,62 % du capital de la Société.

Aucune avance n'a été consentie aux dirigeants au cours de l'exercice.

Une somme de 66,5 k€ a été allouée au titre de jetons de présence.

Il n'existe aucun autre avantage (avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme, indemnités de fin de contrat, paiement en actions) au 31 décembre 2015.

Informations relatives au crédit-bail

En 2015, la société MAKHEIA Group a eu recours à un contrat de crédit-bail.



Engagements financiers

La société MAKHEIA Group s'est portée caution auprès de la Société Générale en garantie d'un emprunt de sa filiale BIG YOUTH. Au 31 décembre 2015, le montant de la garantie s'élève à 79 k€.

Les titres IMAGE FORCE, détenus par la société MAKHEIA Group, ont été donnés en gage à la BNP PARIBAS en garantie de l'emprunt de 4 000 k€ de nominal. Au 31 décembre 2015, le capital restant dû s'élève à 298 k€.

Les titres BIG YOUTH, détenus par la société MAKHEIA Group, ont été nantis au profit du Crédit Lyonnais en garantie d'un emprunt de 500 k€ de nominal. Au 31 décembre 2015, le capital restant dû s'élève à 381 k€.

Engagement en matière de retraite

L'obligation d'engagement en matière de retraite est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles (taux de mortalité, taux de turn over, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire). Les principales hypothèses actuarielles retenues par le Groupe sont les suivantes :

- Fort taux de turn-over (utilisation depuis le 31 décembre 2005 de taux de turn-over propres à la société actualisé au 31 décembre 2015) ;
- Taux d'accroissement des salaires : 2 % ;
- Taux d'actualisation : 1,97 % ;
- Âge de départ : 62 ans ;
- Départ volontaire.

Les indemnités de fin de carrière sont couvertes par un contrat chez Allianz Vie.

Au 31 décembre 2015, le montant de l'engagement majoré des charges sociales correspondantes s'élève à 36 k€ dont 26 k€ couvert par le contrat chez Allianz Vie.

Compte Personnel de Formation (ex-DIF)

À compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au Droit Individuel de Formation (DIF). Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2014, et non consommés, peuvent être utilisés dans le cadre du nouveau CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Entreprises liées

En €	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	Liées	avec lesquelles la Sté a un lien de participation
POSTES		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations (valeurs nettes)	21 715 606	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)		
Créances clients et comptes rattachés	655 112	
Autres créances	4 808 977	
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunt et dettes financières divers	5 483 116	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	193 100	
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation	879 060	
Autres produits financiers	32 206	
Charges financières (y compris dotations financières)	99 587	

2.8. Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir (662 522 euros)

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
FAE-CLT Makheia Affinity	246 706
FAE-CLT Sequoia	170 184
FAE-CLT Image Force	4 361
FAE-CLT La Forme Interactive	3 171
FAE-CLT Agence Teymour	39 892
FAE-CLT La Deuxième Maison	13 607
FAE-CLT Big Youth	177 190
TOTAL	655 112

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Frs avoirs à recevoir	36
Aar Image Force	120
État-produits à recevoir	6 254
Produit à recevoir	1 000
TOTAL	7 410

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	248 782
Cca abonnements	19 575
TOTAL	268 357

Charges à payer (750 536 euros)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Montant
Int. courus/emprunt obligataire	59 932
Int. courus/emprunt auprès d'établissements de crédit	2 146
Banques - intérêts courus	483
TOTAL	62 561

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
FRS-FAR frais généraux	277 660
FRS-FAR Sequoia	99 587
FRS-FAR La Deuxième Maison	93 514
TOTAL	470 760

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision congés payés	87 085
Provision primes	49 500
Charges/provision congés payés	39 188
Charges/provision primes	24 750
Formation continue	7 981
Taxe d'apprentissage	8 710
TOTAL	217 214

2.9. Tableau des filiales et participations

Les données du dernier exercice clos sont exprimées en k€

Filiales et participations	Capitaux propres autres que le capital social		Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
	Capital social	résultat de l'exercice								
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
MAKHEIA AFFINITY	1 100	123	100,00 %	14 151	9 429	220		11 437	444	501
IMAGE FORCE	394	1 971	100,00 %	8 601	8 601	378		1	506	378
LA FORME INTERACTIVE	192	-268	100,00 %	1 131	652	41		121	-87	
AGENCE TEYMOUR	225	-31	100,00 %	519	519	384		1 753	51	
LA DEUXIÈME MAISON	200	9	100,00 %	550	550	146		762	-195	
BIG YOUTH	300	322	100,00 %	1 965	1 965	969	79	4 863	128	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
N É A N T										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										

Il n'existe pas de filiale ou participation non reprise en A.

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

En €

Nature des Indications / Périodes	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	4 885 683	4 885 683	4 436 252	4 436 252	4 436 252
Nombre d'actions émises	6 584 680	6 584 680	5 978 959	5 978 959	5 878 959
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 819 884	4 304 114	4 432 588	3 821 436	3 420 015
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	-113 307	14 464	897 467	239 129	660 135
Impôt sur les bénéfices	-376 556	-235 231	-190 318	-154 128	-381 463
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	263 249	249 695	1 087 785	393 257	1 041 598
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	2 295 767	1 904 456	1 521 043	2 835 012	1 728 042
Montant des bénéfices distribués					
Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0,04	0,04	0,18	0,07	0,18
Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,35	0,29	0,25	0,47	0,29
Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel					
Nombre de salariés	15	15	15	16	16
Montant de la masse salariale	1 166 445	1 174 173	1 123 830	1 192 762	1 099 763
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	499 252	490 006	458 041	490 306	420 946

ANNEXE 3

RAPPORT SPÉCIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES,

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

A.N.G.

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Christophe NOS

Dominique LAURENT

